

N° 3492

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 février 2016.

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

AU NOM DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ  
DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES<sup>(1)</sup>, SUR

**les femmes et la lutte contre le dérèglement climatique,**

PAR

Mme CATHERINE COUTELLE

Députée

---

*(1) La composition de la délégation figure au verso de la présente page.*

La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est composée de : Mme Catherine Coutelle, *présidente* ; Mme Conchita Lacuey, Mme Monique Orphé, M. Christophe Sirugue, Mme Marie-Jo Zimmermann, *vice-présidents* ; Mme Édith Gueugneau ; Mme Cécile Untermaier, *secrétaires* ; Mme Laurence Arribagé ; Mme Marie-Noëlle Battistel ; Mme Huguette Bello ; Mme Brigitte Bourguignon ; Mme Marie-George Buffet ; Mme Pascale Crozon ; M. Sébastien Denaja ; Mme Sophie Dessus ; Mme Marianne Dubois ; Mme Virginie Duby-Muller ; M. Guy Geoffroy ; Mme Claude Greff ; Mme Françoise Guégot ; Mme Chaynesse Khirouni ; Mme Sonia Lagarde ; Mme Geneviève Levy ; Mme Sandrine Mazetier ; M. Jacques Moignard ; Mme Dominique Nachury ; Mme Maud Olivier ; Mme Bérengère Poletti ; Mme Barbara Pompili ; Mme Josette Pons ; Mme Catherine Quéré ; Mme Barbara Romagnan ; M. Gwendal Rouillard ; Mme Maina Sage ; Mme Sylvie Tolmont ; M. Philippe Vitel.

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>INTRODUCTION .....</b>	5
<b>COMPTE RENDU DU COLLOQUE.....</b>	11
<b>EXAMEN DU RAPPORT.....</b>	35
<b>ANNEXES .....</b>	39



« *Promouvoir la place des femmes, c'est agir pour la planète.* »

M. François Hollande, Président de la République,  
27 septembre 2015, Nations unies

MESDAMES, MESSIEURS,

Du 30 novembre au 12 décembre 2015, les représentant.e.s du monde entier se retrouvaient à Paris pour y négocier le premier accord universel pour le climat lors de la réunion de la COP 21.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, alors que les négociations étaient en cours sur le site du Bourget, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a organisé, à l'Assemblée nationale, un colloque intitulé « *Lutte contre le dérèglement climatique, les femmes en première ligne* ».

Témoignant ainsi de son engagement sur un sujet qu'elle estimait trop méconnu et pourtant crucial, la Délégation a souhaité inviter des représentant.e.s de la société civile mobilisé.e.s pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes et la protection de l'environnement.

Avec ce colloque, la Délégation a voulu appeler les négociateurs.trices de la COP 21 à prendre en compte le rôle déterminant des femmes dans la lutte contre le réchauffement climatique et sensibiliser l'opinion publique à cet enjeu.

## **L'enjeu**

La grande majorité des expert.e.s s'accordent à reconnaître que, compte tenu du niveau mondial d'émission de gaz à effet de serre, l'atmosphère terrestre pourrait se réchauffer de 2 à 3 degrés d'ici la fin de la première moitié de ce siècle. Ce réchauffement climatique risque de provoquer des dérèglements majeurs (montée des eaux, subsidence de bon nombre de territoires insulaires...) et une multiplication d'événements extrêmes (inondations, cyclones...).

Outre leurs effets irréversibles pour la planète, les modifications du climat constituent déjà une menace pour les populations, notamment les plus vulnérables. Une illustration parmi d'autres est particulièrement frappante : pour la seule année 2013, plus de 22 millions de personnes ont été déplacées du fait de phénomènes climatiques.

Au sein de ces populations particulièrement menacées, les femmes, qui représentent 70 % des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour, sont en première ligne.

Elles le sont d'autant plus que, dans les pays du Sud et dans certains territoires océaniques particulièrement concernés par le dérèglement climatique, les femmes sont, comme ailleurs dans le monde, confinées dans des rôles sociaux prédéfinis et éprouvent des difficultés à accéder à leurs droits les plus fondamentaux.

Ainsi, elles sont souvent chargées de veiller à la subsistance de leurs collectivités et sont par conséquent les premières à souffrir des impacts des changements climatiques sur les ressources naturelles.

Les femmes subissent de plein fouet l'incidence négative du réchauffement sur les cultures, les forêts et les réserves en eau nécessaires à l'irrigation, la raréfaction des terres disponibles et des ressources naturelles qui allonge les trajets et augmente le temps de travail. Sans pour autant posséder la terre sur laquelle elles travaillent, elles perdent leurs moyens de subsistance, et sont dans l'impossibilité de faire reconnaître le préjudice subi.



Source : ministère des Affaires étrangères et du Développement international et ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (décembre 2015)

Face aux catastrophes climatiques les plus graves, là encore, les femmes représentent la majorité des victimes. Moins préparées, moins informées, supportant souvent la charge de leurs enfants lorsque survient une catastrophe, elles étaient 80 % des victimes du cyclone Sidr au Bangladesh (2007) et 61 % des victimes de Nargis en Birmanie (2008).

En première ligne, les femmes sont celles qui inventent déjà de vraies solutions pour lutter contre les conséquences des changements climatiques.

Souvent détentrices d'un savoir-faire traditionnel, elles savent mettre en œuvre des moyens efficaces pour permettre la préservation des écosystèmes.

Ainsi, au Maroc, la culture de l'arganier contribue à freiner l'avancée du désert. Or, cette culture a toujours été confiée aux femmes. En ce domaine, les femmes marocaines disposent donc d'un savoir ancestral et – en se battant pour maintenir cette activité à travers des coopératives féminines indépendantes – elles contribuent à atténuer les effets du réchauffement climatique. En outre, elles assurent des revenus significatifs à leurs communautés.

La campagne de reboisement du Kenya, menée avec le soutien des habitantes de son pays par Wangari Muta Maathai, première femme africaine à recevoir le prix Nobel de la paix, est une autre illustration de l'importance du rôle des femmes pour la protection de l'environnement.

C'est ainsi que, comme l'affirmait en 2010 le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki Moon : *« Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique, tels que les sécheresses, inondations et autres événements météorologiques extrêmes, mais elles jouent aussi un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. »*

## **Les négociations de la COP 21**

La COP ou « Conférence des parties » est l'organe suprême de la CCNUCC, Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, traité international. 195 États ainsi que l'Union européenne l'ont ratifiée, reconnaissant ainsi l'existence d'un réchauffement climatique dû à l'activité humaine.

Ces 196 Parties se réunissent chaque année afin de prendre des décisions, à l'unanimité ou par consensus, dans le but de juguler, à terme, les principaux facteurs du dérèglement climatique.

En septembre 2012, le Président de la République, M. François Hollande, a officiellement fait part de son intention d'accueillir la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties, ou COP 21, au cours de l'année 2015, afin de conclure un accord universel visant à contenir l'augmentation moyenne de la température de la planète bien en-deçà de 2 degrés Celsius par rapport au niveau pré-industriel. Lors de la précédente tentative, menée dans le cadre de la conférence de Copenhague en

2009, les 196 délégations n'avaient pas réussi à trouver un terrain d'entente pour un accord global.

Alors que la Conférence mondiale sur les Femmes de Pékin a affirmé, dès 1995, que l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition essentielle du développement durable, il a fallu attendre 2012 et la COP 18 de Doha pour qu'une décision dédiée aux questions de genre soit adoptée.

Depuis, une mobilisation continue a été menée notamment par plusieurs ONG auprès des négociateurs.trices lors de chaque COP et lors de leurs réunions préparatoires. Elle a permis de faire apparaître le principe de l'égalité des sexes dans les mesures concernant le climat dans un avant-projet, présenté lors une conférence à Genève en janvier 2015, du futur Accord de Paris.

À la faveur des deux consultations ministérielles informelles organisées par M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, la première au cours des 20 et 21 juillet et la seconde au cours des 6 et 7 septembre, pour accompagner le processus de négociation sur les principaux thèmes en discussion, ce principe, parfois remis en cause au fil des négociations, fut finalement maintenu parmi les éléments de négociation.

C'est ainsi qu'au moment où se tient le colloque : « *Lutte contre le dérèglement climatique : les femmes en première ligne* », il n'est pas certain que les mentions concernant les femmes demeurent dans la version finale de l'accord. Les échanges du colloque reflètent les inquiétudes des intervenant.e.s à ce propos.

### **L'intervention de la Délégation aux droits des femmes**

La Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale s'est efforcée de peser de tout son poids pour obtenir l'insertion dans l'accord final du principe d'égalité entre les femmes et les hommes et, plus généralement, pour obtenir qu'il soit fait mention des droits humains dans le traité.

Ainsi, la Délégation a organisé ou participé à plusieurs initiatives :

– **Le colloque du 1<sup>er</sup> décembre 2015 intitulé « *Lutte contre le dérèglement climatique, les femmes en première ligne* »**, organisé par la Délégation, à l'Assemblée nationale, dont un compte-rendu des échanges est présenté ci-après.

– **Un appel, intitulé « *Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : Pourquoi nous nous engageons* »**, lancé par la présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée, son homologue au Sénat, Mme Chantal Jouanno, et la présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), Mme Danielle Bousquet.

Cet appel reprend les éléments du plaidoyer « *Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique* », issu de travaux menés avec des expert.e.s et coordonnés par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce plaidoyer démontre avec force que les femmes sont à la fois les premières victimes du dérèglement climatique dans les pays en développement et des actrices incontournables du développement durable. Pourtant, leur contribution n'est pas suffisamment reconnue et leur accès aux processus de décision, comme aux mécanismes de financement, demeure beaucoup trop limité.

Il conclue que les femmes seront d'autant plus efficaces qu'elles pourront être autonomes et exercer pleinement leurs droits, et pose le principe que les femmes doivent bénéficier prioritairement des financements liés aux engagements des États dans le cadre des mesures sur le climat.

– **Le plaidoyer et l'appel, dévoilés lors d'un évènement organisé le 16 octobre 2015 au Quai d'Orsay**, ont été remis par les trois présidentes au Ministre des Affaires étrangères et du Développement international et Président de la COP 21, Monsieur Laurent Fabius, ainsi qu'à la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Madame Marisol Touraine et à la Secrétaire d'État aux Droits des femmes, Madame Pascale Boistard. Cette prise de position a servi à expliciter et à compléter la position de la France dans les négociations.

Au cours de cet évènement majeur, qui a réuni plus de deux cent participant.e.s dont de nombreux.ses représentant.e.s d'ONG et d'association, l'appel a été publié en ligne en anglais et en français afin de mobiliser les politiques et la société civile de tous les continents.

On retrouvera ces deux documents en annexe du présent rapport, ainsi qu'un résumé et la liste des cent premier.e.s signataires de l'appel.

### **L'accord de Paris du 12 décembre 2015**

À l'issue d'intenses négociations – où les femmes, comme on vient de le voir, ont su prendre toute leur part – les 196 délégations de la COP ont approuvé, à l'unanimité, le premier accord universel pour le climat, le 12 décembre 2015.

Cet accord constitue un évènement majeur dans le domaine de la lutte contre le réchauffement climatique dans la mesure où le document est à la fois précis et contraignant.

Trois points doivent être mis en exergue :

– le traité entre en vigueur en 2020 ; il a été établi sans idée de durée mais en prévoyant que les pays signataires devront se revoir tous les 5 ans afin de se fixer, à chaque fois, de nouveaux objectifs ;

– pour la première fois, le traité vise la limitation de l'augmentation de la température mondiale avec un impératif précis qui est de plafonner cette

augmentation « *bien en-deçà de 2 degrés* » ; il comporte également l'engagement des parties de faire des efforts complémentaires pour que cette limitation soit portée à 1,5 degré ;

– enfin, les pays développés acceptent de verser 100 milliards de dollars aux pays en voie de développement afin d'aider ces derniers à faire face aux conséquences du dérèglement climatique ; cette somme constitue un plancher qui devra être relevé, au plus tard en 2025.

S'agissant des droits spécifiques des femmes, ces derniers n'ont pas été oubliés :

– la nécessaire prise en compte des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est mentionnée dans le préambule de l'accord ;

– la notion de genre figure dans plusieurs parties du texte (adaptation des pays et résilience aux changements climatiques, renforcement des capacités des États, transferts de technologie).

Cependant, du fait des fourches Caudines imposées par certaines délégations, d'autres dispositions – qui auraient pourtant été très favorables pour les femmes du monde entier – n'ont pu être traduites dans le droit international :

– on en reste, dans le préambule, à la notion vieillie des « *droits de l'Homme* » au lieu de parler résolument des « *droits humains* » ;

– la mention du respect des droits humains et de l'égalité femmes-hommes n'a pas été retenue dans l'article 2 du traité qui définit les objectifs auxquels s'astreignent les parties ;

– enfin, la mention de la prise en compte du genre dans la partie de l'accord consacrée aux financements publics n'a pas non plus été retenue.

Au total, l'accord de Paris constitue donc une très bonne base de départ. D'autres combats sont encore à mener pour que la totalité des aspirations des femmes – dont le colloque du 1<sup>er</sup> décembre 2015 s'est fait l'écho – puissent être traduites aussi bien dans le droit que dans les faits.

\*

\* \*

La présidente souhaite féliciter les intervenant.e.s au colloque pour la qualité des échanges et pour leur engagement en faveur des droits des femmes, et souligner le travail exceptionnel, parfois discret mais efficace pour que les femmes ne soient pas les oubliées des grands enjeux internationaux.

## COMPTE RENDU DU COLLOQUE

*Colloque organisé le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 sur la « Lutte contre le dérèglement climatique : les femmes en première ligne », avec M. Philippe Lévêque, directeur général de l'association humanitaire CARE France, Mme Claudy Vouhé, féministe, co-fondatrice et militante de Genre en action, réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement, Mme Usha Nair, représentante (Pays du Sud) du Women and gender constituency (WGC), Mme Eleanor Blomstrom, directrice de programme, représentante du Women's environment and development organization (WEDO), et Mme Hindou Oumarou Ibrahim, coordinatrice de l'Association des femmes peuples autochtones du Tchad.*

*Présidence de Mme Catherine Coutelle, présidente.*

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Je vous remercie d'être présents dans cette salle pour assister à ce colloque organisé par la Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et consacré au thème « *Femmes et climat* ». Il semble qu'en France, ce sujet ait été sous-estimé au départ.

Je me réjouis d'accueillir aujourd'hui, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, autant de personnes passionnées par la lutte contre le dérèglement climatique qui, comme nous le précisons dans l'intitulé de ce colloque, place les femmes en première ligne. Je tiens tout particulièrement à saluer les différents intervenants ainsi que nos collègues parlementaires.

Alors que les chefs d'État sont rassemblés en ce moment même au Bourget pour prendre des décisions que nous espérons fortes et courageuses face au dérèglement climatique qui menace l'avenir de la planète, je suis heureuse que notre délégation puisse contribuer à mettre l'accent sur le lien entre les femmes et le climat, aspect trop méconnu et pourtant évident lorsqu'on commence à y travailler. Sans être trop longue, je voudrais rappeler quelques faits.

Les femmes sont les premières touchées par le dérèglement climatique. Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), elles courent quatorze fois plus de risques de mourir lors d'une catastrophe naturelle, principalement parce qu'elles ne sont pas ciblées en priorité par les programmes d'alerte et de prévention de ces catastrophes. Le changement climatique affecte particulièrement les pays en développement et, en leur sein, les populations les plus vulnérables. Or, nous le savons tous, les femmes constituent 70 % des populations pauvres. La vulnérabilité des femmes est supérieure à celle des hommes en raison du statut social inférieur dans lequel elles sont confinées. Ce statut se traduit souvent pour elles par une faible autonomie, une absence de liberté de décision, un faible accès à leurs droits et à l'information. Moins instruites dans les pays pauvres, les femmes se trouvent plus démunies face aux catastrophes. Autre aspect méconnu, dans les zones sinistrées, les femmes supportent des contraintes supplémentaires : l'accès aux soins et à la contraception se trouve souvent compromis. Les conséquences sont multiples à plus long terme : ainsi, leur

temps de travail s'allonge avec la raréfaction des ressources en bois ou en eau. Ces contraintes qui provoquent des surcharges de travail pour faire vivre la famille entraînent souvent une déscolarisation plus rapide des jeunes filles. Et qui dit déscolarisation dit aussi non-alphabétisation, pauvreté et difficultés à entrer dans la vie active.

Mais, parce qu'elles sont en première ligne, les femmes sont aussi déjà les actrices de la lutte contre le dérèglement climatique. Ce sont elles qui innovent localement et qui élaborent – comme le soulignent les négociateurs de la Conférence de Paris sur le changement climatique (COP 21) – des stratégies d'adaptation aux conséquences du réchauffement. Des études ont démontré que, chaque fois que des problèmes d'environnement se sont posés, les femmes ont joué un rôle actif. Au Bangladesh, des femmes presque totalement dénuées de ressources exploitent des îlots limoneux particulièrement fertiles mais instables le long des fleuves. Une étude portant sur le reboisement, effectué dans soixante et un pays en quinze ans, montre que les résultats ont été meilleurs là où les femmes et les organisations non gouvernementales (ONG) locales avaient été impliquées. L'une d'elles a d'ailleurs obtenu le prix Nobel de la paix pour ce reboisement. Mais, comme souvent, leur contribution est sous-évaluée et trop peu mise en valeur à grande échelle. Tout le monde gagnerait pourtant à se servir de ce qui existe et fonctionne déjà localement. Il faudrait pour cela que l'expérience des femmes soit entendue dans les grandes négociations internationales – trop masculines.

« Promouvoir la place des femmes, c'est agir pour la planète ». M. François Hollande, le Président de la République, l'a lui-même affirmé à l'ONU lors de la dernière Assemblée générale en septembre. Il demande que, dans le cadre des moyens financiers dégagés lors de la Conférence de Paris, les projets présentés par les femmes soient considérés comme prioritaires. C'est, par ailleurs, l'une des recommandations que nous avons formulée avec Mmes Chantal Jouanno et Danielle Bousquet dans un appel intitulé « *Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : Pourquoi nous nous engageons* » – appel qui est à votre disposition à l'entrée de cette salle et que vous pouvez, toutes et tous, continuer à signer afin d'en renforcer la portée. Cet appel a déjà été remis à M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du développement international, le 16 octobre dernier, lors d'une journée dans son département ministériel. Le ministre s'est alors engagé pour que le combat soit aussi pour et avec les femmes. Comme il l'a rappelé dans une tribune parue en mars, les femmes doivent être placées au cœur des stratégies nationales et locales pour la lutte contre le dérèglement climatique, et au cœur des relations internationales. Je m'en félicite.

Mais nous demandons des résultats concrets et des engagements des parties – à commencer par l'inscription en bonne place dans l'accord des principes d'autonomisation des femmes et d'égalité femmes-hommes. Il semble que ces éléments, qui figuraient dans le texte lorsque celui-ci faisait vingt pages, y soient toujours maintenant qu'il en compte cinquante mais seulement entre crochets – ce qui signifie qu'ils restent sujets à discussion et peuvent encore être supprimés. Notre colloque nous offre l'opportunité de faire savoir haut et fort que les femmes ne seront pas des variables d'ajustement de l'accord sur le climat. Parvenir à cet objectif suppose d'obtenir un consensus. C'est pour nous une ligne rouge : les droits fondamentaux ne sont négociables ni pour les hommes ni pour les femmes : ce sont des droits humains. Que certains pays conservateurs conditionnent leur participation à leur refus de reconnaître l'égalité femmes-hommes est pour nous honteux et inefficace, et constitue une négation de la réalité des faits. Le climat est une affaire de droits humains. Vous l'aurez peut-être remarqué – et cela m'a frappée hier soir encore en regardant le Petit journal : il n'y a que des hommes parmi les experts sur le climat.

Je cède à présent la parole à nos intervenants, à commencer par M. Philippe Lévêque, directeur général de CARE depuis mai 2000. CARE est une fondation née en 1945. C'est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire dans quatre-vingt-dix pays. Ce réseau plaide en faveur de la thématique qui nous rassemble aujourd'hui et accomplit un travail que j'apprécie beaucoup en faveur des jeunes filles en tant qu'avenir du développement – leur éducation apportera des points de PIB supplémentaires aux pays parvenant à accomplir un effort en ce sens.

**M. Philippe Lévêque, directeur général de CARE France.** Je commencerai par aborder les questions de sécurité, non pas dans notre pays mais au Cameroun et en Centrafrique. J'ai visité la semaine dernière un camp de réfugiés centrafricains au Cameroun, petit pays qui accepte chez lui 250 000 réfugiés centrafricains – effort comparable à celui que font le Liban ou la Jordanie et à mettre en regard avec la faiblesse des chiffres d'accueil de réfugiés en Europe. J'y ai parlé avec une femme bororo peule centrafricaine, dont les propos m'ont ému au point que j'en ai eu les larmes aux yeux. Cette femme a quitté la Centrafrique après que son mari et ses enfants eurent été tués devant elle, et a certainement été violée une quinzaine de fois même s'il est impensable qu'elle le dise – *a fortiori* devant un étranger – de peur d'être rejetée. Or, les premiers mots qu'elle m'a adressés, en ce dimanche qui a suivi les attentats de Paris, ne concernaient pas les violences qu'elle avait subies mais la France : elle m'a fait part, dans sa langue, de sa peine de savoir que Paris était « *en guerre* », transposant à cette ville ce qu'elle avait vécu dans les campagnes. Je souhaite donc d'abord rendre hommage aux victimes des attentats et des guerres, aux réfugiés et aux femmes subissant des violences – tant celles de la guerre que du changement climatique.

Comme vous l'avez souligné, Madame la présidente, CARE est une grande ONG de solidarité internationale, intervenant tant en cas d'urgence que dans le cadre de programmes de développement. Une partie importante de nos projets étant aujourd'hui remise en cause par les impacts du changement climatique, nous devons faire évoluer ces programmes. Parmi les urgences, nous devons aussi prendre en compte le fait que la situation des femmes est encore plus difficile que celle des hommes. Il nous faut ainsi traiter ce que nous avons appelé la double injustice d'être à la fois une femme et une victime des dérèglements climatiques. Comme vous le savez, hommes et femmes n'ont pas la même capacité à agir ou à réagir en cas d'urgence ou de problème climatique. Cela va de soi dans cette salle, mais pas du tout dans l'esprit des dirigeants, ni forcément pour toutes les ONG. Faire comprendre la nécessité d'adopter une approche différenciée des situations est un véritable combat.

Les statistiques onusiennes correspondent à une réalité que je vois sur le terrain. Savez-vous nager, madame Coutelle ?

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Oui.

**M. Philippe Lévêque.** C'est un luxe pour une femme. C'est d'ailleurs un excellent paramètre de démocratie, de dynamisme de la vie sociale et de respect. C'est un luxe de femme occidentale, japonaise ou russe, ainsi qu'un luxe générationnel. Dans les pays où nous travaillons, la plupart des femmes, ne savent pas nager. Ce fait qui peut paraître anodin est très important. Certes, les hommes ne savent pas forcément nager. Mais les vêtements masculins permettent de réagir différemment.

Pour avoir travaillé en Thaïlande à la suite du tsunami de 2004-2005, je puis vous dire que 80 % des victimes étaient des femmes, à cause du problème des systèmes d'alerte précoce, qui existaient encore moins à l'époque qu'aujourd'hui mais aussi parce qu'elles ne savaient pas nager. En outre, après la vague, les victimes se retrouvent souvent sans vêtements. Or une femme nue n'appellera jamais des hommes à son secours et finira par

lâcher la branche à laquelle elle avait réussi à s'accrocher. Cet exemple illustre ce que nous voyons sur le terrain et qui nous conduit ensuite à porter la voix des gens que nous rencontrons auprès de nos dirigeants.

De même, plus de 90 % des victimes des inondations très importantes qui ont eu lieu au Pakistan en 1990 furent des femmes, essentiellement du fait du changement des pratiques rurales. En effet, les hommes sont souvent obligés de partir à la ville tandis que les femmes restent dans la demeure familiale, au sein de leur village du fin fond du Pakistan. À l'époque, il n'y avait pas de téléphones portables ni de système d'alerte précoce de sorte que les femmes n'étaient pas informées de ce qui les menaçait. Et en l'absence de routes et de moyens de communication, les hommes n'ont pas pu retourner au village. Il faut savoir que, lorsque l'eau monte, les femmes ne quittent la maison avec leurs enfants qu'à la toute dernière minute, alors qu'il est déjà trop tard pour partir, car, dans certaines sociétés, il est impensable qu'une femme sorte de son habitation. Voilà qui explique le nombre disproportionné de victimes féminines en cas de grande urgence.

Sur le terrain, nous devons donc adapter nos programmes tant dans l'urgence que dans la post-urgence. Cela signifie prendre en charge la personne victime de traumatismes et de violences mais aussi faire évoluer nos programmes agricoles. Nous essayons également d'adapter les programmes de développement puisque ce sont les agricultrices qui se retrouvent en première ligne.

Dans l'accord en cours de négociation, la partie consacrée aux droits humains est en effet fragilisée. Lorsque le Président de la République a reçu, samedi dernier, des responsables d'ONG en présence de M. Laurent Fabius et de Mme Ségolène Royal, nous l'avons interrogé quant à la place des droits humains et en particulier des droits de la femme dans cet accord. Il nous a été confirmé que ces éléments étaient entre crochets dans le texte car certains États s'y opposent, les plus conservateurs d'entre eux veulent parler de « droits de l'Humanité » – avec une majuscule –, ce qui nous ramène vingt ans en arrière, nous éloignant de la notion consacrée de « droits humains ». La question du genre et du changement climatique est donc fondamentale. Et le fait qu'elle ne soit pas traitée aujourd'hui nous préoccupe beaucoup.

Cela nous renvoie à une autre difficulté politique que je rencontre souvent. Hier a été prise une photo de famille regroupant les quelque 150 chefs d'État présents à Paris. Vous le savez, une bonne partie d'entre eux n'a absolument rien à faire des changements climatiques – il faut être là, c'est tout. De même, ils sont nombreux à n'avoir que faire de leur population. Il y a donc un lien très fort entre dérèglement climatique et démocratie – quel que soit le sens que l'on donne à ce terme et la forme qu'il prend. Je ne porte pas de jugement de valeur mais encore faut-il qu'il y ait des élections dans un pays et que l'on se préoccupe de ses habitants. En tout état de cause, les ruraux votent peu – et les rurales, encore moins. Les dirigeants des capitales portent donc peu d'intérêt aux paysannes.

Nous qui sommes sur le terrain, essayons, avec les élus locaux, les petites entreprises et les paysans, d'organiser nos projets autour de communautés de femmes au sein d'associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), en nous fondant sur la tontine qui existe en Afrique et ailleurs. Nous aidons ces femmes à s'organiser dans des coopératives pour générer de petites activités économiques. Nous nous sommes beaucoup appuyés sur ces réseaux de femmes à partir des programmes de santé maternelle, d'éducation primaire et de lutte contre le VIH pour faire évoluer les pratiques agricoles. De plus en plus d'hommes partent pour la ville face à l'appauvrissement de la terre. Il en résulte que, dans les villages, les normes sociales changent et les femmes se retrouvent en première ligne comme

agricultrices sans y être forcément préparées. Le bon côté de la chose est que cela leur donne davantage voix au chapitre.

J'ai récemment effectué un voyage au centre de l'Inde, dans l'État du Chhattisgarh, où compte tenu du caractère erratique de la mousson, les pratiques agricoles doivent évoluer. Les hommes de la région étant partis à la ville, les femmes se retrouvent dans les rizières alors que tel n'était pas leur rôle habituel. Dans ces zones forestières, elles avaient plutôt coutume de pratiquer le maraîchage ou la cueillette. Elles m'ont demandé comment lutter contre les éléphants : en Inde, l'espace forestier se restreignant, les éléphants se rapprochent en effet des villages pour venir manger et les femmes ne savent que faire. Il nous faut donc monter des projets permettant à la fois de protéger l'environnement et les paysannes. Elles sont conduites à apprendre des techniques agricoles qu'elles ne connaissaient pas forcément auparavant.

J'ai aussi emmené deux députées à Madagascar en septembre dernier : nous y avons effectué un voyage d'études sous l'angle de l'impact du dérèglement climatique, vu par les femmes. Or, à notre retour à l'Assemblée nationale malgache, j'ai été frappé de constater qu'il y avait quinze hommes pour une seule femme – qui, d'ailleurs, n'a dit mot. Nous retrouvons ainsi partout les traits que nous voyons chez nous.

Tels sont les éléments que je souhaitais souligner dans le cadre de cette première intervention relative à l'impact du dérèglement climatique sur le terrain et au type de solutions que nous pouvons et devons apporter, tant face à l'urgence qu'aux problèmes de développement. Je voulais également insister sur la nécessité de nous mobiliser pour faire remonter la question des droits dans l'agenda.

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Je vous remercie. Nous allons à présent entendre Mme Claudy Vouhé, spécialiste de l'intégration transversale du genre dans les politiques publiques, qui collabore depuis les années 1980 dans les centres de recherche, les universités et les agences bilatérales et multilatérales.

**Mme Claudy Vouhé, féministe, co-fondatrice et militante de Genre en action, réseau international francophone pour l'égalité des femmes et des hommes dans le développement.** Je représente Genre en action. Ce réseau, qui n'est pas une ONG, fonctionne en s'appuyant sur le militantisme et porte de nombreuses actions dans les pays en développement, en établissant toujours des ponts entre le Nord et le Sud. Je n'ai pas la prétention de me présenter comme une grande experte des enjeux climatiques. Il est vrai que lorsqu'on travaille sur les questions de genre, on est toujours sollicité – le genre devant s'intégrer transversalement dans toutes les thématiques, qui changent tous les deux ou trois ans. J'interviendrai donc ici en tant que militante puisque je travaille depuis une vingtaine d'années sur les politiques publiques.

Pour nous tous qui travaillons sur les questions des relations hommes-femmes depuis longtemps, il n'y a finalement rien de nouveau sous le soleil avec le changement climatique, si ce n'est que le soleil chauffe un peu plus. En conséquence, l'accès des femmes à la terre, à l'eau et à la production agricole, déjà faible, s'en trouve encore diminué. Des maladies, telle la malaria dans les régions côtières qui avait disparu, réapparaissent. De façon générale, ce qui n'était déjà pas aisé auparavant, comme l'accès à l'éducation et l'exercice d'une activité dans le secteur informel, l'est encore moins aujourd'hui. De même, les questions climatiques intensifient la violence – conflits et violences domestiques – là où elle était déjà présente : des témoignages illustrent notamment que là où les changements climatiques font peser une pression économique importante sur la famille, les violences conjugales augmentent systématiquement. Mais encore une fois, rien de nouveau sous le

soleil : tous ces problèmes existaient déjà. Ne faisons pas semblant de découvrir que la question des rapports et de l'égalité entre les femmes et les hommes émerge avec l'enjeu climatique.

Je présenterai quatre points sous forme d'ABCD.

Le point A renvoie à la question de l'analyse. En tant que praticienne travaillant avec des acteurs et des porteurs de projets, j'ai remarqué que, sur la question du changement climatique comme sur bien d'autres, nous manquons de façon flagrante de repères statistiques, à la fois qualitatifs et quantitatifs. Nous en manquons encore davantage s'agissant de la question urbaine. Nous avons ainsi des difficultés à croiser les questions du développement urbain, du genre et du changement climatique. En revanche, nous disposons de données plus nombreuses concernant le monde rural.

La recherche est très importante puisque ce qui n'est ni « problématisé » ni « objectivé » a beaucoup de mal à être pris en compte sérieusement. Les diagnostics établis au niveau « macro » sont très techniques et scientifiques. Quant aux diagnostics plus « micros », qui font davantage apparaître la face humaine des conditions climatiques, ils sont réalisés à trop petite échelle pour peser dans la balance des choix politiques. Autre difficulté, pour analyser l'enjeu du climat et du genre, il faut croiser non pas simplement ces deux données mais aussi la thématique sur laquelle on travaille. Nous nous trouvons donc devant une problématique à trois axes. L'impact du changement climatique a un certain visage lorsqu'il est question de santé, un autre lorsqu'il s'agit d'éducation et un autre encore quand on aborde les enjeux agricoles. Croiser ces thématiques suppose d'innover sur le plan méthodologique.

Dans nombre de pays francophones, nous ne devons pas perdre de vue la question des conflits – à cet égard, l'intervention de M. Lévêque était tout à fait à propos. Comment travailler la question de l'égalité et des changements climatiques dans des pays complètement déstructurés et dépourvus d'État ?

Mon point B est une lapalissade : il concerne le budget. Comme je le rappelais dans un atelier consacré, la semaine dernière, à la budgétisation en relation avec la problématique du genre : « *Montre-moi tes talons de chèque et je te dirai quelles sont tes valeurs* ». Pour étudier la question du changement climatique, il convient évidemment d'aborder celle de sa budgétisation. Et comme il y a ici des parlementaires, c'est-à-dire des personnes qui votent les budgets, j'espère que cette remarque, qui est aussi une incitation, sera entendue.

Nous savons que c'est le troisième objectif ou « OMD 3 », consacré à l'égalité femmes-hommes, qui a été le moins financé des huit Objectifs du millénaire pour le développement. Qu'est-ce qui nous garantit maintenant que l'objectif 5 des nouveaux objectifs de développement durable ne sera pas traité de la même manière ?

Les associations de femmes et les réseaux féministes sont de plus en plus incités à travailler sur les questions de changement climatique. Mais le portefeuille – au sens financier du terme – de ces associations est déjà fort sollicité pour traiter les problèmes de violence, d'économie et d'agriculture. Va-t-on rajouter des préoccupations liées au genre dans les budgets de l'égalité ou va-t-on trouver des mécanismes pour mettre du genre dans les budgets climatiques ? Comment nous assurer que les 100 milliards d'euros du Fonds vert, somme colossale comparée à celle qui est consacrée aux questions d'égalité, seront aussi mobilisés pour traiter ces dernières ? Il en va de choix éthiques et pas seulement financiers.

Nous nous posons également la question de savoir où va aller l'argent. On sait en effet que les femmes sont bien plus sollicitées dans le cadre des stratégies d'adaptation que dans celles d'atténuation. Or, actuellement, le gros de l'argent est alloué à ces dernières.

Le point C concerne la capacité. Nous nous apercevons que nous sommes tous novices sur ces questions même si de plus en plus de formations et d'outils apparaissent pour croiser les questions de justice de genre et de justice climatique. Nous avons donc besoin d'œuvrer au renforcement des compétences en la matière. Je parle de justice dans les deux cas car il ne s'agit pas simplement de travailler avec ou pour les femmes, ou de les former mais bien de traiter la question du pouvoir. Il convient de veiller à l'élaboration d'outils et de méthodes correspondant à la multiplicité d'acteurs – publics, privés, associatifs, non gouvernementaux et élus – que les changements climatiques réunissent à la table des négociations. Cela suppose d'innover et de disposer de moyens. Il convient aussi de sensibiliser les groupes de femmes et d'hommes au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. J'ai récemment lu un document dans lequel une étudiante expliquait qu'au Cameroun, toute pénurie, sécheresse ou intempérie brutale était considérée comme un châtement divin. Comment expliquer les choses de manière concrète et démystifier ces explications peu rationnelles qui freinent notre action ?

Enfin, le point D sera « *en trois D* », si je puis me permettre : il vise notre capacité à articuler le développement – encore pensé par beaucoup en termes strictement économiques –, la durabilité – en termes de biodiversité mais aussi de droits humains – et la démocratie. Comment favoriser la participation des femmes à la chose publique et politique ? Ainsi que vous l'avez souligné, Madame la présidente, il y a beaucoup de cravates à la table des négociations et cela est aussi vrai au niveau local. Même si l'on a beaucoup misé sur la décentralisation, les femmes restent trop peu nombreuses dans les instances politiques locales. Or, c'est bien là qu'est prise une grande partie des décisions et que se joue la capacité des femmes à être entendues. Si les femmes ne sont pas présentes autour de la table des négociations – qu'elle soit locale, nationale ou internationale –, leur voix peut-elle véritablement s'exprimer ?

Pour conclure, je partagerai avec vous ces mots prononcés par une femme nigérienne avec qui je discutais dernièrement : « *On a mis le feu à la maison des femmes, on a coupé l'eau et maintenant, on voudrait qu'elles soient les pompières !* ». Voilà qui résume de manière très imagée la question de l'atténuation.

Enfin, je relaierais une demande que m'a adressée hier au téléphone Mme Andrée Michel. Il s'agit de rappeler à ce micro que nous invitons tout le monde à soutenir la création d'un tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo (RDC), comme il en a existé un pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. La question des violences contre les femmes ne doit pas être reléguée au second plan par rapport à celle des changements climatiques. N'oublions pas nos autres combats.

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Je vais à présent donner la parole à Mme Usha Nair, responsable indienne d'une association qui coordonne les activités en lien avec le changement climatique. Elle représente pour les pays du Sud le groupe *Women and gender constituency*, l'un des neuf groupes qui sont parties prenantes à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle participe et intervient à la COP 21. À ce titre, elle est présente au Bourget et nous a fait le plaisir et l'amitié de venir à l'Assemblée nationale.

**Mme Usha Nair, représentante (pays du Sud) du Women and gender constituency (WGC).** Je vous remercie, Madame la présidente, de m'avoir invitée à

participer à cette table ronde. Je voudrais d'emblée témoigner toute notre sympathie et présenter toutes nos condoléances à la population parisienne qui a subi de terribles attentats, il y a quelques semaines.

Je suis Usha Nair du *Women and Gender Constituency*. Je représente la *All India Women's Conference*, organisation nationale de femmes, créée en 1927, active dans le domaine de l'autonomisation des femmes par l'alphabétisation, l'éducation, le développement des compétences, la sensibilisation juridique, la législation, la santé, le bien-être des familles, la formation au *leadership*, l'environnement, etc. Dès le sommet de Rio en 1992, nous avons promu des mesures visant à protéger l'environnement et à atténuer le changement climatique, bien qu'à l'époque, ces mots n'aient pas eu le même sens qu'aujourd'hui. Nous avons plus de 100 000 bénévoles et avons œuvré à l'autonomisation des femmes. Le changement climatique est un thème sur lequel nous travaillons depuis seulement cinq ou six ans.

Compte tenu de notre longue expérience de travail de terrain avec les femmes, laissez-moi vous dire à quel point nous apprécions le rôle important que jouent les femmes dans la mise en œuvre des politiques sur le terrain. Aucune politique – aussi bien rédigée, conçue, planifiée et prévue soit-elle – ne peut réussir si les femmes ne participent pas à sa mise en œuvre. L'expérience nous a également montré que si on ne les consulte pas, si l'on ne prend pas en considération leur opinion, aucune politique ne peut vraiment être efficace.

Le changement climatique a un grand effet de nivellement. Il ne fait pas de différence entre les riches et les pauvres, les puissants et ceux qui n'ont aucun pouvoir, les grands décideurs et les populations silencieuses pour qui ces politiques sont conçues. Il n'y a aucune discrimination dans la façon dont les durs effets du changement climatique sont répartis. À l'est, à l'ouest, au nord, au sud, tous les pays et toutes les populations sont affectés d'une façon ou d'une autre par le dérèglement climatique. Il s'agit donc d'un défi pour l'humanité tout entière. Il n'y a pas là de place pour les jeux politiques et pour les petits débats. Le temps nous manque et à moins que nous n'agissions de façon urgente, avec un engagement passionné et en étant unis, un avenir bien sombre nous attend. Le monde de nos enfants et de nos petits-enfants est menacé. Si nous faisons preuve de laxisme au lieu d'agir immédiatement, nous volerons aux générations futures le droit à une vie normale sur terre.

Si le changement climatique a un grand effet de nivellement et ne fait aucune distinction entre les êtres humains, pourquoi est-il important de parler des femmes et du changement climatique ? Parce que les femmes sont les agents du changement, permettant cette transformation nécessaire à la gestion du dérèglement climatique. Elles sont une partie de la solution mais en même temps, les victimes des événements extrêmes que suscite le changement climatique – bien plus que les hommes.

Les statistiques montrent qu'un plus grand pourcentage de femmes que d'hommes sont victimes du changement climatique et en meurent : pourquoi cela ? Une de mes amies philippines, parlant de son expérience, raconte que les femmes aident les enfants, les anciens et même le bétail, les mettent en sécurité en premier lieu. Puis elles retournent sur place pour essayer de récupérer quelques pauvres effets dans leur maison – quelques objets ou vêtements. En outre, et comme cela a été dit, la plupart des femmes ne savent pas nager, ce qui leur fait courir un plus grand danger encore.

Ces statistiques traitent principalement des impacts directs du changement climatique – tels que les déplacements ou le fait de perdre la vie. Mais ce changement entraîne sur la vie des femmes et des jeunes filles d'autres effets, innombrables et non mesurables, qui ne sont pas pris en considération lorsque l'on calcule les pertes et les dégâts.

Dans de nombreuses régions du monde, des croyances patriarcales et des préjugés exposent les femmes au danger. D'un côté, on les empêche d'avoir accès à l'éducation, à la santé, à la nutrition et à l'indépendance économique. De l'autre, elles sont censées assumer des responsabilités domestiques très importantes. Porter et élever des enfants sont des responsabilités essentielles, mais n'oublions pas toutes les tâches ménagères : la préparation des repas et la nécessité d'aller chercher du combustible, d'aller puiser de l'eau, de s'occuper du bétail et de travailler dans les champs. Les effets du changement climatique sont tels qu'il est très difficile aujourd'hui pour ces femmes de s'acquitter de toutes ces fonctions à la fois.

Au cours de mes entretiens avec les femmes des zones rurales indiennes, une femme m'a raconté que, puisqu'il fait désormais plus chaud, elle doit se mettre à travailler dans les champs beaucoup plus tôt le matin, à partir de quatre heures. Auparavant, elle avait le temps de préparer le repas de la famille avant de partir aux champs à six heures ou même plus tard. Maintenant, ce n'est plus possible. Ainsi, c'est sa famille qui ne peut plus se nourrir normalement. Ses enfants ne peuvent aller à l'école à l'heure, ce qui a un impact sur leur éducation. Dans la plupart des foyers, les hommes s'expatrient vers les villes voisines pour assurer la subsistance. Les anciens et les infirmes sont laissés sur place et ce sont les femmes qui s'en occupent. La femme elle-même en souffre : elle est affaiblie, sa santé se dégrade et elle ne peut se livrer à des activités – artisanales notamment – qui, autrefois, apportaient un revenu. C'est donc l'ensemble de la famille qui se trouve affecté de différentes manières.

On sait que les femmes doivent parcourir des kilomètres pour aller chercher de l'eau, du bois ou du foin. Mais ce que l'on sait moins, c'est que les jeunes filles sont également forcées d'accompagner leurs aînées, ce qui les prive du droit à l'éducation et des chances d'améliorer leur vie. Ces jeunes filles sont donc finalement dépossédées de droits obtenus au terme de nombreuses années de combat – tels que le droit à l'éducation, à une vie décente et à un état de santé acceptable.

Toutefois, il ne faut pas considérer les femmes uniquement comme la partie vulnérable de la société. Bien sûr, ce sont elles qui paient le tribut le plus lourd. Mais elles sont également une partie de la solution. Les femmes se sont montrées fortes face à des événements extrêmement durs. Elles ont conçu des systèmes de résilience et adopté des méthodes innovantes pour s'adapter à ces nouvelles conditions. Si, par exemple, on cherche des alternatives aux combustibles fossiles, qui, mieux que les femmes, connaît les solutions alternatives les mieux adaptées ? Les femmes étant dépositaires de la sagesse traditionnelle dans toutes les communautés, elles peuvent proposer des solutions à la fois ancestrales et inédites face aux problèmes de pollution, de santé et de sécurité alimentaire. Lors d'un atelier récent consacré au changement climatique, des femmes nous ont dit qu'elles faisaient pousser des herbes dans leur cour pour lutter, justement, contre la pollution atmosphérique. D'autres nous ont indiqué qu'elles concoctaient des remèdes à partir d'herbes et de plantes traditionnelles pour lutter contre les problèmes de santé occasionnés par le changement climatique. Certaines cherchent même des sources d'alimentation saine dans la nature.

On sait maintenant que les catalyseurs du changement ne peuvent être que les femmes car elles peuvent adopter et promouvoir des modes de vie durables dans leur famille et leur communauté. Un mouvement qui démarre au foyer peut ensuite s'étendre vers toute la communauté et transmettre un message à l'État et au reste du monde.

Faire en sorte que les femmes puissent s'asseoir aux tables où sont prises les décisions permettra de rétablir une certaine justice climatique. Cela ne permettra pas seulement aux femmes d'être représentées en nombre dans différentes instances. Il s'agit bien de décision. Comme l'a dit l'oratrice précédente, il faut absolument favoriser le

renforcement des capacités pour aider les femmes à pénétrer les lieux de pouvoir et à participer vraiment à l'activité normative.

Nous devons également faire en sorte que les besoins des femmes ne soient pas laissés de côté par des accords, quels qu'ils soient. Le *Women and Gender Constituency*, l'une des neuf organisations reconnues par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), fournit de multiples moyens à la société civile et aux ONG œuvrant pour les droits des femmes, l'égalité entre hommes et femmes et la protection de l'environnement de peser sur les conférences annuelles et de faire progresser la CCNUCC. Elle fournit une plate-forme permettant un échange d'informations entre les membres et le secrétariat de la Convention-cadre. Au terme d'une large consultation effectuée auprès des membres de cette organisation et des défenseurs de la lutte contre le changement climatique, nous avons finalisé une liste de demandes importantes pour la COP 21. Nous espérons qu'à l'issue de cette conférence, ces demandes auront été prises en compte.

Il est essentiel de faire en sorte que le genre soit une préoccupation centrale dans l'accord de Paris pour nous assurer qu'un mandat sera vraiment donné pour agir sur le terrain. C'est la seule façon de faire en sorte que l'on puisse changer la vie des femmes. Ce n'est que comme cela que la COP 21 pourra apporter un changement. La vision et l'engagement politiques sont nécessaires pour parvenir à un accord. La plupart d'entre vous ici sont des élus du peuple : le soutien de chacune et de chacun d'entre vous est essentiel pour que notre vision du genre soit une réalité. Nous vous demandons votre soutien et votre appui. (*Applaudissements.*)

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Je vous remercie. Nous diffuserons cette liste dont le texte se trouve reproduit et mis en distribution dans la salle.

Nous en venons à l'intervention de Mme Eleanor Blomstrom, représentante du *Women's Environment and Development Organization (WEDO)*, dont l'abréviation se prononce « *We do* ». À New York, vous êtes la coordinatrice du *Women Major Group* qui représente de nombreuses ONG auprès des Nations unies, notamment dans le domaine du développement durable.

**Mme Eleanor Blomstrom, directrice de programme, représentante du *Women's environment and development organization (WEDO)*.** Je vous remercie de cette invitation. C'est un grand plaisir pour moi d'être ici et un honneur de faire partie de ce panel. Je tenais à préciser que *WEDO* fait aussi partie du *Women and Gender Constituency*. *WEDO* est une organisation mondiale de défense des droits des femmes, s'appuyant sur la vision d'un monde juste promouvant et protégeant les droits humains, l'égalité entre les sexes et l'intégrité de l'environnement. *WEDO* accomplit ce travail depuis le Sommet de la Terre de 1991.

On nous a longtemps posé la question suivante : pourquoi les femmes et l'environnement ? Il est donc toujours précieux d'avoir l'opportunité de l'expliquer plus en détail. Dans notre travail, nous accordons beaucoup d'importance aux partenariats. Nous en nouons avec des organisations du monde entier – qu'elles œuvrent en faveur des femmes, du développement environnemental ou des droits humains, et qu'elles soient gouvernementales ou intergouvernementales comme les Nations unies par exemple. Dans le cadre de son travail sur le changement climatique, *WEDO* fait partie de plusieurs réseaux importants, dont le *Women and Gender Constituency* ainsi que *Global Gender and Climate Alliance*.

Je voudrais commencer par aborder le changement climatique, en évoquant notamment des solutions qui soient justes en termes de genre. Les intervenants précédents y ayant déjà fait allusion, je ferai de mon mieux pour ne pas répéter les informations de contexte qui vous ont été données. J'aborderai également la dimension financière de l'enjeu climatique et élargirai le tableau afin de prendre en compte le concept de développement durable, le nouvel Agenda 2030 pour le développement durable et les *Sustainable development goals* (STG).

Pourquoi le changement climatique ? Il n'est probablement pas nécessaire de soulever ici cette question car c'est l'un des problèmes les plus urgents de notre époque. Nous savons que ce changement cause des souffrances humaines et des pertes économiques sur la planète. Moi qui suis américaine, j'ai constaté que, dans les pays développés, nous nous sentons très souvent à l'abri de ce changement. Or, cela est faux : les littoraux s'érodent partout, les sécheresses sont de plus en plus fréquentes et nous connaissons dans tous les pays des vagues de chaleur. Mais ces effets ne sont pas ressentis de manière identique. Ce sont bien entendu ceux qui – pays ou individus – ont le moins de ressources qui sont les plus vulnérables. Et ceux qui ont le pouvoir et la richesse seront les premiers à bénéficier de la transition que nous espérons pouvoir accomplir vers une société sobre en carbone. Il convient donc d'agir dès à présent pour nous assurer que les mesures que nous élaborons pour faire face au changement climatique s'attaqueront aussi à l'injustice que favorise ce changement, et pour soutenir les transformations systémiques dont les intervenants qui m'ont précédée ont déjà parlé.

Je ne répéterai pas pourquoi ces enjeux concernent plus particulièrement les femmes. Nous savons que celles-ci sont, de manière disproportionnée, davantage affectées que les hommes par les effets négatifs du changement climatique. Cela est bien sûr dû aux rôles qui leur sont dévolus du fait de leur genre et à la construction sociale du genre qui confine souvent les femmes dans des tâches non rémunérées de reproduction et de soins. Dans le même temps, il est intéressant de souligner que ces mêmes rôles liés au genre confèrent aux femmes des connaissances que les hommes n'ont peut-être pas en matière de gestion des ressources naturelles, d'agriculture et de conservation des graines – éléments qui sont menacés par le changement climatique mais qui constituent aussi précisément les solutions et le type d'information dont nous avons besoin pour faire face à ce changement.

J'ai ici un graphique que nous utilisons chez *WEDO* lorsque nous favorisons le renforcement de capacités pour expliquer les écarts existant entre les femmes et les hommes et les effets du changement climatique sur les femmes. Pour prendre un exemple, dans de nombreux pays, les femmes produisent plus de 60 % des aliments et en cas de catastrophe naturelle, ces femmes sont les premières touchées. Les terres sont souvent endommagées pendant une certaine période et, dans le même temps, les femmes disposent rarement de titres de propriété sur ces terrains. C'est pourquoi, lorsque ces terres commencent à être réutilisées, il est possible qu'elles ne soient pas réallouées aux femmes qui avaient l'habitude de les cultiver pour produire de la nourriture à destination de leurs familles et de leurs communautés.

C'est là un exemple parmi d'autres. Mais je souhaitais surtout insister sur le fait que les solutions existent et que les femmes portent un ensemble de solutions non seulement ici même à la COP, mais aussi dans des communautés de par le monde, sans que cela soit forcément lié à la CCNUCC. Ces propositions visent parfois à répondre à des catastrophes et aux effets d'un changement climatique qu'elles ressentent sans même le nommer explicitement. D'autres fois, les femmes sont très proactives : comprenant la menace que cela représente pour leur communauté, elles décident de réagir pour prévenir le désastre. Les

femmes sont capables d'anticiper les changements et d'inventer des solutions. J'en donnerai tout à l'heure quelques exemples.

Mais je voudrais redire que, si ces solutions sont mises en œuvre sur le terrain, il importe, dans le même temps, que Mme Usha Nair, que Mme Hindou Oumarou Ibrahim et que d'autres collègues militantes soient présentes au Bourget pour plaider – cela est absolument capital – en faveur de l'instauration d'un cadre législatif nous permettant de nous adresser à nos représentants nationaux et de leur rappeler leurs obligations en vue de mettre en acte les engagements pris par les pays signataires. Il est capital de développer des stratégies au sein même de la COP 21 mais aussi de mener un travail de terrain, et que des personnes assurent le lien entre les deux.

En juin, lors d'un événement parallèle, des projets en cours ont été présentés. Mais dans le même temps ont été reconnus certains manques à pallier pour rendre ces projets plus efficaces. Après le passage du typhon Haiyan aux Philippines, par exemple, la résilience des femmes fut évidente et elles ont constitué un mouvement puissant face à cette catastrophe. Mais elles se sont rendu compte qu'elles avaient besoin de voir renforcée leur capacité à réduire les risques de catastrophe liés au changement climatique. Au Nigeria, certaines de mes collègues travaillent sur des projets visant à adapter et à améliorer l'accès des femmes à l'énergie mais cela nécessite aussi de pouvoir accéder à un financement suffisant pour soutenir les femmes et garantir que leur savoir traditionnel soit mis à profit. En Amazonie, dans le cadre de projets d'atténuation des risques, on a également recours à des femmes indigènes en raison de leurs connaissances et techniques traditionnelles. Mais nous devons poursuivre nos efforts pour garantir leur participation à la mise en œuvre de ces solutions afin qu'il ne s'agisse pas simplement de projets menés par des femmes indigènes mais bien de solutions décidées au niveau national et appliquées à l'échelon local, impliquant ces femmes afin qu'elles mettent ces connaissances sur le devant de la scène.

Dans les pays développés, les femmes mènent un mouvement anti-nucléaire car elles ont compris l'importance du danger que représentent certaines technologies trop risquées bien qu'elles soient parfois présentées comme des solutions au changement climatique et à la crise des énergies fossiles.

Dans l'espace public, et plus précisément au sein des espaces Génération climat, nous avons présenté les résultats d'un concours intitulé *Gender just solutions* dont les gagnants sont originaires du monde entier. L'une des solutions ayant été retenue au terme de la compétition vise à la formation des femmes des Îles Marshall pour qu'elles puissent installer des réfrigérateurs solaires photovoltaïques. D'autres solutions visent à la prise en compte de la question du genre dans les politiques nationales dédiées au changement climatique. Il y a donc des projets aussi bien techniques que non techniques, certains d'entre eux étant même « transformateurs » au sens où ils visent à faire évoluer certaines structures.

Ces solutions vont de pair avec une campagne très importante qui est menée en ce moment même : *the Women's Global Call for Climate Justice*. Vous pourrez, sur le site internet de cette campagne, découvrir les actions que mènent des femmes du monde entier pour faire face au changement climatique et en appeler à leurs gouvernants. Sont présentés sur le site les effets négatifs du changement climatique de même que les solutions proposées.

Mme Usha Nair vous a présenté les *Women's Key Demands* de la *Women and Gender Constituency*. Il est donc inutile que je les répète. Mais il importe que vous compreniez ce que nous faisons au Bourget. Je souhaiterais souligner quelles sont les demandes les plus importantes pour les pays développés, du point de vue d'une organisation basée aux États-Unis telle que *WEDO*. L'une de ces exigences est la suivante : nous ne

voulons pas d'un objectif d'émissions nulles car cela fournirait l'opportunité de proposer des solutions technologiquement risquées ou qui supposent d'utiliser la terre à des fins de production de biomasse à grande échelle. Or, cela se traduit souvent par des expropriations qui, comme nous le savons, affectent plus souvent les femmes que les hommes. Ces demandes concernent donc la sécurité alimentaire, les droits des femmes et la production agricole.

Nous nous prononçons aussi en faveur de technologies plus sûres pour les humains et l'environnement, accessibles à tous et sensibles au genre. Nous pensons qu'il est très important que les pays développés prennent leur juste part des réductions d'émissions : il faut retenir des principes d'équité et de responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés doivent revoir quelques-unes de leurs contributions pour essayer de combler cet écart d'émissions dont vous avez dû entendre parler.

Venons-en aux financements qui sont d'une importance vitale. Les 100 milliards de dollars sont un montant minimum plutôt qu'un maximum, qui doit être revu à la hausse au moins tous les cinq ans, et utilisé de manière égale entre atténuation et adaptation. Nous devons aussi étudier la manière dont le financement du changement climatique peut affecter les femmes.

Le Fonds vert pour le climat (FVC) est un instrument extraordinaire, le premier à avoir une politique intégrée d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous devons examiner la façon dont les projets répondent à cette préoccupation du genre, et les résultats actuels sont un peu mitigés. À cet égard, les législateurs nationaux peuvent jouer un rôle important. Dans les pays où elle opère, l'Agence française de développement (AFD) peut ainsi s'assurer que les groupes locaux de femmes participent aux projets, ce qui aura un effet de structuration et de renforcement de leur rôle. Ces groupes peuvent ne pas être totalement opérationnels dès à présent, mais le fait de participer à un projet les aidera à développer leurs compétences.

Rappelons l'existence d'un horizon plus vaste : en septembre dernier, à New York, l'ONU a adopté un programme de développement durable qui prévoit 17 objectifs et 169 cibles à atteindre en 2030. L'égalité des sexes est le cinquième objectif ; la lutte contre les changements climatiques est le treizième. Nous devons veiller à la manière dont nos gouvernements vont respecter les engagements qu'ils ont pris. Nous devons aussi nous intéresser à la manière dont la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) s'intègre dans ce programme plus large. Les deux programmes ne peuvent être envisagés séparément parce que le climat est lié au développement et aux droits de l'homme.

Nous faisons partie du Groupe majeur femmes (*WMG – Women's Major Group*) qui joue un rôle déterminant. Pour terminer, je voudrais dire que nous avons besoin de changements profonds et que nous devons soutenir ceux qui les provoqueront. (*Applaudissements.*)

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Merci pour votre contribution. Ceux qui ne sont pas au Bourget peuvent avoir du mal à comprendre le déroulement des négociations. Comment peser sur ces négociations ? Comment les décisions finales seront-elles prises d'ici au 11 décembre ?

À présent, je suis très heureuse d'accueillir Mme Hindou Oumarou Ibrahim, coordinatrice de l'Association des femmes peules et autochtones du Tchad (AFPAT). Créée en 1999 et reconnue en 2005, l'AFPAT vise à améliorer les conditions de vie des

populations peules, en particulier des Bororos, à travers des programmes de promotion des droits humains et des droits des peuples autochtones, et des programmes de protection de l'environnement.

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim, coordinatrice de l'Association des femmes peules et autochtones du Tchad (AFPAT).** Que puis-je ajouter ? Si la femme est contrainte d'apprendre à nager pour survivre, elle doit aussi faire avec le soleil. La hausse minimale des températures à l'échelle de la planète, nous la ressentons vraiment beaucoup au Tchad : cet été, le thermomètre est monté à cinquante-deux degrés. Imaginez une femme qui doit aller chercher de la nourriture pour sa famille par une telle chaleur.

Je viens d'une communauté d'éleveurs nomades du Tchad, les Peuls Bororos, où les différences entre les femmes et les hommes sont vraiment considérables. Les femmes subissent donc les conséquences du changement climatique d'une manière très différente des hommes. Elles vivent en harmonie avec l'environnement. Quand il y a de l'eau et des pâturages, le bétail se porte bien, donne beaucoup de lait. Tout va bien. La communauté mange bien, peut vendre des produits et gagner un peu d'argent.

Le réchauffement climatique change tout. Chez les Bororos, les femmes s'occupent de l'approvisionnement en eau et en nourriture. Comme vient de le dire notre sœur de l'Inde, les femmes doivent maintenant se lever très tôt et redoubler d'énergie. Elles doivent aller très loin dans la brousse pour chercher du bois, des feuilles et des fruits, afin de nourrir leur famille. Pour compléter l'alimentation de la communauté, elles doivent aussi aller faire d'autres travaux avec les femmes sédentaires. Auparavant, elles pouvaient consacrer ce temps à l'éducation de leurs enfants.

Ces transformations de vie affectent aussi les hommes, les chefs de famille, qui s'occupent traditionnellement du bétail. Pendant les saisons sèches, qui durent beaucoup plus longtemps qu'auparavant, ils doivent aller travailler dans d'autres villes pour pouvoir envoyer de l'argent à la maison. Les femmes restent seules avec les enfants et les personnes âgées et elles deviennent doublement vulnérables : elles doivent prendre soin et assurer la sécurité de la famille, jouant à la fois le rôle de l'homme et de la femme.

Cette double charge n'est pas reconnue, ce qui fait vraiment très mal. Au niveau local, seul les hommes sont consultés sur les décisions à prendre. Or, le changement climatique affecte l'environnement, c'est-à-dire l'homme et la femme : nous buvons la même eau, nous respirons le même air. Nous devons chercher les solutions ensemble. Comme l'a bien souligné Eleanor Blomstrom, les femmes sont attentives aux détails qui sont si importants quand il s'agit de trouver de bonnes solutions aux changements climatiques. Les hommes s'intéressent aux grands repères tels que la création de fonds, par exemple, mais ils omettent souvent de s'interroger sur la manière dont ces mesures peuvent atteindre les populations les plus vulnérables et atténuer leurs souffrances. Les femmes, qui vont chercher les feuilles, maîtrisent beaucoup mieux cet environnement et elles pensent à des solutions rapides qui vont améliorer leur quotidien et atténuer leurs souffrances.

Au niveau national, quand il s'agit d'associer les femmes aux prises de décisions, on nous parle de quotas. Dans chaque projet, l'ONU demande d'intégrer 50 % de femmes. Comme les femmes sont plus nombreuses, elles restent moins représentées. Qui a défini les pourcentages pour les hommes qui, eux, déterminent les quotas de femmes ? Il ne s'agit pas seulement de compter les sièges et de viser la parité mais il faut aussi attribuer des postes de décision aux femmes et pas seulement dans des domaines qui ne concernent qu'elles. Quand on parle de Fonds vert, de fonds d'adaptation ou de barrages, les femmes sont tout autant concernées que les hommes. Ces mesures vont même affecter davantage la vie des femmes

que celle des hommes. Si leur avis n'est pas pris en compte dès le début, comment les décisions auraient-elles un impact sur leur vie par la suite ?

Nous participons aux négociations internationales dans le *WMG*. Y a-t-il un Groupe majeur hommes ? Les hommes négocient ; pour les femmes, on a créé le *WMG* au sein des groupes de la société civile. Pour ma part, je ne vois pas les choses de cette manière. Dans chaque délégation nationale, il devrait y avoir des femmes en tant qu'expertes chargées de proposer des solutions. Or, si vous prenez la liste des Nations unies où figurent les points focaux des 196 pays, vous ne trouverez pas 30 % de femmes. Leurs diplômes et leurs capacités devraient pourtant leur permettre de participer aux négociations et d'influer sur les décisions.

Comme l'a indiqué Madame la députée, les passages sur l'égalité des sexes sont mis entre crochets dans tous les textes des négociations. Ces documents reconnaissent l'importance à accorder aux femmes et aux questions de genre. Mais nous voulons que les droits des femmes soient reconnus dans les textes sur l'adaptation, l'atténuation et les transferts de technologie. Nous avons des connaissances traditionnelles à transmettre dans tous ces domaines. C'est de cette manière que les femmes vont sauver le monde, elles qui se soucient des générations futures. Qu'ils nous donnent nos responsabilités et ils verront comment nous ferons la différence pour sauver ce monde ! (*Applaudissements.*)

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Nous aurions dû vous demander votre avis pour le titre du colloque : les femmes sauveront le monde. Merci pour votre fougue et pour les vérités que vous rappelez sans cesse. Vous avez raison, les femmes doivent être partie prenante des négociations au même titre que les hommes.

Je vais maintenant donner la parole à la salle, en laissant à chaque intervenant le soin de se présenter.

**Mme Marie-Annick Bourdin, commissaire aux affaires internationales et européennes, du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH).** En premier lieu, je vous prie d'excuser Mme Danielle Bousquet, la présidente du HCEFH, qui aurait beaucoup aimé participer à nos débats, mais qui est malheureusement immobilisée pour encore quelques semaines. Vous avez travaillé avec Mme Danielle Bousquet et avec Mme Chantal Jouanno pour l'élaboration du document intitulé « *Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique* ». Je vous invite, toutes et tous, à signer l'appel du document de plaidoyer, illustré par une jolie photo prise par M. John Bannon pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Cette photo représente des femmes somaliennes réfugiées au Kenya.

Je voudrais également remercier tous les intervenants qui ont couvert des terrains très complémentaires. Les femmes aspirent à sauver le monde, mais je crois que c'est tous ensemble que nous le ferons.

S'agissant des contributions nationales, pouvez-vous nous dire comment inciter les États à renforcer leur contribution sur ce volet « *Femmes et changement climatique* » ? Une cinquantaine d'États ont inclus une plus ou moins grande mention du genre, du rôle des femmes, de leur place, dans certains projets. Ne peut-on pas – notamment dans les plaidoyers du Groupe Femmes et Genre (*WGC – Women and Gender Constituency*) – demander une plus grande implication des femmes au niveau national, au moment des clauses de rendez-vous ?

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim.** Votre appel à mettre le genre dans les contributions nationales m'interpelle. C'est vraiment l'aspect le plus important. La plupart de ces contributions nationales ne sont pas issues d'une concertation. Au Tchad, la contribution a été rédigée par des consultants, mais nous avons réussi à y faire inclure le genre et les droits humains. Mon association a d'abord organisé une réunion avec les communautés et nous avons exprimé nos attentes au gouvernement. Ensuite, nous avons organisé un déjeuner où nous avons convié le ministre de l'Environnement pour lui présenter nos demandes. Nous lui avons dit : « *Votre contribution nationale ne convient pas parce qu'elle ne prend pas en compte les droits humains et le genre. Vous prétendez nous représenter à Paris ? Les communautés ne sont pas d'accord et nous allons faire une conférence de presse.* » C'était deux jours avant le dépôt de la contribution. À notre grande surprise, le genre et les droits humains y ont été mentionnés. Mais ce n'est pas là la totalité des objectifs. Il importe maintenant que les femmes ne soient pas des figurantes dans des ateliers de restitution où elles n'auront qu'à s'inscrire et signer. Nous devons nous battre pour influencer sur les projets mis en œuvre.

**Mme Claudy Vouhé.** Pour ma part, j'aimerais insister sur deux points. En premier lieu, je pense qu'il faut aussi tenir compte du fait que, dans la plupart des pays, ce qu'on appelle les mécanismes pour le genre – tels que le ministère pour les Droits des femmes ou pour la Promotion des genres, quel que soit son nom – sont les parents pauvres du système étatique. Quels relais institutionnels peuvent utiliser les membres de la société civile au Mali, au Tchad ou ailleurs ? Ne devraient-ils pas pouvoir s'appuyer sur le ministère chargé de coordonner tous les travaux effectués dans ce domaine ? Bien souvent ce ministère agit comme un obstacle plutôt que comme un levier et nous sommes obligés de le contourner. La question de la place et du rôle des mécanismes nationaux est à poser.

En second lieu, et je pense que mes collègues francophones me soutiendront, je regrette que la plupart des documents et des communications soient en anglais, en dépit des quelques efforts accomplis, ce qui complique singulièrement le travail de nos associations partenaires dans les pays du sud et en France. Mon but n'est pas de plaider pour la francophonie, mais je tiens à dire que l'utilisation quasi exclusive de l'anglais pose un vrai problème : d'une part, cela limite énormément le choix des personnes qui peuvent participer à certaines de ces réunions où les francophones sont généralement très marginaux ; d'autre part, nombre de publications ne sont pas publiées en français. L'an dernier, nous avons traduit gratuitement un texte que le Groupe majeur femmes n'avait pas les moyens de publier dans notre langue. C'est un véritable enjeu. Et je ne vous parle même pas de ces « usines à gaz » que sont les appels à projet dont toutes les composantes sont rédigées exclusivement en anglais ! Les associations francophones n'essaient même pas d'y répondre. L'accès à l'information et au financement est un grand problème quand la langue ne s'y prête pas.

**Mme Grâce Mpondo, membre du comité économique, social, culturel et de l'environnement.** Pour ma part, je m'intéresse beaucoup à la famille et à la santé dont les intervenants ont aussi parlé. Je soutiens donc l'appel en faveur d'une éthique universelle, et j'insiste sur la prise en considération des droits sexuels et reproductifs dans tous les projets politiques. La valeur des femmes est trop souvent niée alors que, jusqu'à preuve du contraire, ce sont encore elles qui portent les enfants.

Pour que le monde soit plus juste, il faut reconnaître ces droits sexuels et reproductifs, ainsi que la participation des femmes à tous les niveaux dans le cadre des luttes qui nous semblent essentielles. Elles doivent avoir leur mot à dire sur ce qui concerne les ressources de la terre, le droit à la propriété, le droit à la santé, etc. Nous essayons donc de nous soutenir et de travailler sur la formation des femmes qui ne peuvent accéder à la culture

que si elles ont été éduquées et que si elles ont accès aux codes leur permettant de transmettre leurs idées.

Pour conclure, j'aimerais souligner l'une des conséquences de la sécheresse : elle provoque une immigration des femmes qui n'existait pas auparavant.

**Mme Ouafae Sananès, experte en genre et développement au ministère des Affaires étrangères.** Pendant ces premiers jours au Bourget, j'ai eu le sentiment que les négociateurs, chefs d'État et intervenants, étaient absolument aveugles au genre. Je n'ai pas lu toutes les déclarations des chefs d'État, mais j'ai constaté que la problématique des femmes et du genre était pratiquement absente des débats. Ce matin encore, au cours des débats sur les énergies renouvelables, il y avait beaucoup de bons sentiments, de projets et d'actions, mais à aucun moment il n'a été question du rôle des femmes et de la manière dont elles étaient particulièrement concernées. On a parlé de la santé mais pas vraiment des femmes.

Nous sommes entre nous et nous prêchons des convertis. Il conviendrait peut-être de changer de stratégie pour atteindre les personnes chargées de ces questions afin d'influer sur leurs décisions. Il me semble que même la société civile présente au Bourget n'a pas accès aux négociateurs et aux leaders qui prennent les décisions. Il faut faire entendre la voix des femmes et des féministes, tel est mon message.

**Mme Solange Mer, présidente coordinatrice d'Action pour enfants oubliés (APEO).** Je suis fondatrice d'APEO, une organisation à but non lucratif qui travaille depuis onze ans dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), dans la province du Sud-Kivu, auprès des femmes et des enfants victimes des conflits armés. Je remercie Mme Claudy Vouhé d'en avoir parlé parce qu'il s'agit vraiment d'une cause oubliée.

Cette relation entre conflits et climat, nous la vivons concrètement dans les villages où nous intervenons sous l'égide du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA – *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs*) de l'ONU qui organise l'action des nombreuses associations présentes sur le terrain. Nous participons aux réunions régionales des ONG.

Quand il y a des mouvements de population, les arbres sont coupés, les routes de desserte agricole deviennent inaccessibles et très peu d'ONG se rendent dans les villages d'où viennent les victimes. Or, il y a de nombreux problèmes à résoudre dans ces villages où restent des veuves et des orphelins. Les femmes parviennent à bénéficier de soins physiques après avoir parcouru des kilomètres et des kilomètres à pied, mais elles ont aussi besoin d'une prise en charge psychologique.

Actuellement, nous nous inquiétons beaucoup des inondations dues aux perturbations climatiques, phénomènes qui s'ajoutent aux conséquences des conflits armés. Pas plus tard que la semaine dernière, plusieurs écoles ont été inondées dans les villages. Des milliers d'enfants se retrouvent dehors, exposés au recrutement forcé, tandis que les jeunes filles sont souvent emmenées comme esclaves sexuelles. Ce double phénomène – conflits armés et dérèglements climatiques – touche directement les femmes qui sont des moteurs dans les villages où je travaille : le plus souvent ce sont elles qui vont chercher le bois et la nourriture pour la famille.

Nous avons lancé un programme baptisé *MILKA*, l'acronyme de « *Champs, source de vie* » en mashi, la langue parlée dans le Sud-Kivu (*Mikolo l'ishwa l'iriba lya kalamo*). Souvent victimes de viols sur leur lieu de travail, ces femmes n'osent plus retourner aux

champs et nous les aidons à se soigner physiquement et psychologiquement. Nous faisons aussi de la formation car, sous l'influence d'ONG qui sont arrivées là avec des produits chimiques, elles ont délaissé puis oublié l'usage d'engrais organiques, tels que la bouse. Elles doivent réapprendre comment planter sur un petit lopin de terre de manière à manger aujourd'hui, demain et après-demain.

Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de moyens et ces femmes sont seules ; le gouvernement est loin ; elles sont livrées à elles-mêmes. S'il vous plaît, pensez à lier l'impact des conflits armés et des dérèglements climatiques lors de vos interventions, car ces phénomènes se conjuguent particulièrement en RDC.

**Mme Isabelle Gougenheim, présidente de l'Institut de développement de l'éthique et de l'action pour la solidarité (IDEAS).** Troublée par l'intervention de ma voisine, je suis désolée de revenir à des choses plus banales et moins sensibles. Je travaille aux côtés de Mme Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des droits des femmes, qui me prie de vous présenter ses excuses parce qu'elle ne peut pas être présente ce soir. En son nom, je vous remercie, Madame la présidente, de toutes les actions que vous menez. Nous avons créé ensemble une dynamique certaine autour de l'appel « *Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : Pourquoi nous nous engageons* », de différentes rencontres, de la manifestation que vous avez organisée il y a quelques jours à l'Hôtel de ville et de tous ces débats.

J'ai bien entendu la remarque un peu pessimiste de Mme Ouafae Sananès, mais je crois que cette dynamique est forte. Je salue aussi le travail d'ONG comme *CARE*. Votre plaidoyer est remarquable, Monsieur Lévêque, et vous avez donné beaucoup d'exemples. Il n'y a pas une réponse unique et aboutie mais, grâce à toutes les initiatives engagées, il existe un mouvement qui va dans le bon sens.

J'ai une question qui reprend la remarque de Mme Vuhé sur l'utilisation quasi exclusive de l'anglais. Dans le Groupe Femmes et Genre, il me semble que l'Europe est représentée à travers le groupement Femmes d'Europe pour un futur commun (*WECF – Women in Europe for a common future*). Mais je ne mesure pas bien la présence réelle d'ONG et d'associations françaises et européennes. Pourriez-vous nous en dire plus ? Peut-être avons-nous à faire un effort de mobilisation à travers *WECF* ou d'une autre façon ? C'est tout de même, comme vous l'avez souligné, l'un des neuf piliers des négociations. Peut-être devrions-nous être plus actifs à travers ce réseau ?

**Mme Usha Nair.** Au sein du Groupe Femmes et Genre, il y a plusieurs réseaux très actifs dont certains sont européens. Nous avons eu des expériences très fructueuses de lobbying auprès de gouvernements européens. Nous voulons, bien entendu, élargir le rayonnement de notre groupe, car plus il y aura de monde, mieux cela vaudra.

**Mme Eleanor Blomstrom.** Je me demande si vous parlez de *WECF* ou si vous pensez que vous devriez rejoindre d'autres organisations en Europe. En tout cas, comme l'a dit Mme Usha Nair, il y a beaucoup d'organisations européennes. Nous travaillons beaucoup avec le *WECF*, une organisation très active qui coopère notamment avec les grands groupes de femmes sur le développement durable et le programme post-2015. Comme nous, le *WECF* a une vision très large de ce qui se passe et une bonne interaction avec les autres organisations. Évidemment, toute nouvelle venue sera bien accueillie.

À mon tour, j'aimerais insister sur l'importance de la santé et sur celle des droits sexuels et reproductifs qu'il ne faut pas cesser de mentionner dans tous nos débats car ces problématiques sont étroitement liées aux changements climatiques. Le climat a un impact

sur ces droits et *vice versa*. Pourtant, nous manquons de bonnes études dans ce domaine qui reste peu exploré. Les négociations politiques ne sont pas forcément le lieu idéal pour traiter de ces questions car les négociateurs tentent surtout d'obtenir un accord, mais j'en ai parlé avec des collègues. Quand nous en serons à la phase de mise en œuvre, la question qui se posera sera de savoir comment intégrer ces droits dans les stratégies nationales et dans les plans d'action pour l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques qui seront développés. Il est très important que nous nous impliquions à ce niveau.

Lors de la conférence sur la réduction des risques de catastrophe, nous avons beaucoup œuvré pour que les droits sexuels et reproductifs soient pris en compte, car les femmes sont particulièrement vulnérables dans la phase qui suit une catastrophe. Certains collègues japonais nous ont ainsi expliqué que des femmes avaient subi des violences sexuelles et des viols dans des abris, gérés et surveillés par des hommes, mis en place après le tremblement de terre et le tsunami. Rappelons que la santé et les droits sexuels et reproductifs font partie de l'objectif 5 de développement durable. Mais c'est un vrai défi d'arriver à faire admettre l'idée de droits sexuels à tous les pays.

**Mme Claudy Vouhé.** Mme Isabelle Gougenheim s'interroge sur la présence des associations françaises et francophones dans les instances internationales où elles sont effectivement minoritaires. Mme Monique Dental, qui est membre du groupe français Genre et justice climatique, pourrait peut-être nous donner des précisions. Les structures françaises ou francophones qui travaillent sur ces questions sont de petites associations militantes qui n'ont pas de gros moyens ou de grosses productions. Elles ont beaucoup de mal à fonctionner. Un groupe travaille au Bourget sur la plate-forme « *Genre et développement* », avec un petit soutien du ministère des Affaires étrangères et de l'AFD. Cela étant, la plupart du temps, le travail demandé est sans commune mesure avec le budget alloué.

Quitte à paraître un peu mercenaire, j'en reviens toujours aux questions d'argent qui pèsent très lourd face à notre capacité d'agir. Certes, nous sommes toutes militantes et bénévoles, mais c'est tout de même très compliqué d'entreprendre des actions quand les moyens manquent. Certaines associations françaises ou francophones aimeraient être davantage impliquées mais elles se heurtent au problème de la langue et à celui du financement. Les associations françaises n'ont d'ailleurs pas la même approche que leurs consœurs anglo-saxonnes en matière de levée de fonds, et elles font peu appel au secteur privé.

**Mme Eleanor Blomstrom.** Le financement représente en effet un vrai défi. D'un côté, il est très réconfortant de voir que nous pouvons compter sur des traducteurs bénévoles à l'intérieur de notre communauté d'organisations de défense des droits des femmes. D'un autre côté, cela montre combien il est difficile d'obtenir des financements pour mener de véritables actions sur le terrain.

Je tenais à indiquer que j'ai beaucoup apprécié ce qu'ont dit tous les intervenants à cet intéressant débat, et je voudrais revenir sur l'un des propos de Mme Sananès qui estime que les négociateurs sont aveugles au genre. En fait, tout dépend du sujet abordé. Mais il est vrai que, quand il est question d'atténuation – ce qui implique des discussions sur les énergies renouvelables et les réductions d'émissions –, il est pratiquement impossible d'intégrer des notions telles que l'égalité ou le droit des femmes. Ce sont des débats très politiques aux multiples enjeux. Nous avons pourtant essayé, depuis plus de huit ans, de faire intégrer ces problématiques en suggérant que les femmes travaillent sur l'atténuation et les énergies renouvelables et qu'elles ont des solutions à apporter. Mais ces avancées restent insuffisantes. Il faudrait un renforcement des capacités des associations pour que les femmes apportent une réelle contribution et qu'elles soient entendues.

**Mme Usha Nair.** Comme Mme Blomstrom l'a fait dans sa première intervention, je voudrais rappeler que le FVC a très bien intégré une politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Avec le Groupe Femmes et Genre et le *Women's media group*, nous avons beaucoup œuvré pour que ce principe soit intégré dans les accords. Aujourd'hui, il est encourageant de voir que beaucoup de pays inscrivent l'égalité entre les femmes et les hommes dans leur déclaration.

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** En effet, nous pouvons apporter une note positive au débat. Cette fois-ci, une cinquantaine de pays ont inscrit cette égalité dans leur déclaration, du jamais vu. C'est une avancée, même si le genre a tendance à disparaître quand sont abordés des thèmes tels que la transition énergétique.

Je vais donner la parole à Mme Marie-Noëlle Battistel qui a suivi la loi sur la transition énergétique, et qui s'intéresse particulièrement à l'hydroélectricité et aux solutions alternatives aux énergies fossiles. À ce titre, elle a reçu une accréditation pour le Bourget valable tous les jours... ce qui est rarissime. Je précise que Marie-Noëlle Battistel est membre de la DDF.

**Mme Marie-Noëlle Battistel.** Merci à tous pour vos interventions très intéressantes et la force de vos messages qui reflètent une vraie réalité de terrain. Dans des pays où les conditions de vie sont difficiles et où se déroulent parfois des conflits armés, les femmes jouent un rôle crucial dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation, et elles subissent de plein fouet les conséquences du dérèglement climatique.

Comme Madame la présidente vient de l'indiquer, je suis accréditée à la COP 21 en tant que référente de la commission des Affaires économiques où je m'intéresse tout particulièrement aux questions d'énergie. Je serais un peu plus optimiste que vous, Madame Sananès, qui avez eu l'impression que la question des femmes était peu ou pas évoquée dans les débats. Pour ma part, j'ai assisté à l'inauguration par Mme Ségolène Royal et par M. Nicolas Hulot de l'espace Générations climat, ouvert à la société civile. La ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie a commencé son intervention en soulignant que les femmes ont toute légitimité pour être actrices du combat contre le dérèglement climatique puisqu'elles en sont les premières victimes. La ministre a donc entendu le message.

Nous devons évidemment rester mobilisés et vigilants pour que les femmes aient toute leur place dans ce combat pour la planète. Vous pouvez compter sur la mobilisation de la Délégation aux droits des femmes, présidée par Mme Catherine Coutelle. Ces questions de genre et de droits des femmes doivent être abordées dans tous les débats et vous pouvez me faire confiance pour les soulever le plus souvent possible.

**Mme Mégane Ghorbani, coordinatrice de l'information sur les droits des femmes à l'Association pour les droits des femmes dans le développement (AWID).** La société civile est présente au Bourget mais il y a aussi d'autres mobilisations citoyennes à l'extérieur, même si la marche prévue a dû être annulée pour des raisons de sécurité. Existe-t-il des ponts entre les deux ? Comment les modes d'action peuvent-ils se renouveler pour plus d'efficacité ?

**M. Philippe Lévêque.** Comme nous n'avons pas pu beaucoup marcher à Paris, nous l'avons fait virtuellement. Il me paraît extrêmement intéressant de s'appuyer sur ce qui se passe ailleurs. La mobilisation se fera *via* les réseaux sociaux, c'est la beauté et la force de notre monde global qui a aussi ses limites.

Dans l'accord, il y a quelques points clefs. M. Laurent Fabius veut un texte mercredi soir pour commencer à travailler. Il faut sortir ce qui est entre crochets. À mon avis, il faut réussir à faire figurer quelques mots comme « *droits humains* » et « *égalité des femmes et des hommes* » dans le texte. J'ai bien conscience que cela ne sera pas satisfaisant pour les personnes ici présentes, mais cela n'ira pas plus loin sur la santé, les conflits, etc. Nous en sommes là : faire passer quelques mots. Les activistes, la société civile et les politiques de nos pays savent qu'il est nécessaire de s'appuyer sur ce corpus pour avancer.

L'accord qui sera conclu dans quinze jours – sans doute pas celui que nous souhaitons – constituera un point de départ. La COP 21 n'est pas une fin en soi, c'est le mécanisme qui compte. Naturellement, si nous restons sur une trajectoire à trois degrés, nous pouvons rentrer à la maison et nous désespérer, mais nous serons probablement autour de deux degrés. À partir de là, il faudra revoir tous les cinq ans les ambitions affichées. C'est là-dessus que nous devons mobiliser les sociétés civiles à travers le monde afin de sensibiliser nos élus. Ces rendez-vous tous les cinq ans sont extrêmement importants.

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim.** Pour ce qui concerne la mobilisation, nous avons fait le lien entre l'intérieur et l'extérieur. Ceux qui participent à la négociation ont créé les comités qui avaient le projet d'organiser la marche du 29 novembre. La marche s'est transformée en chaîne humaine où nous avons envoyé une délégation de représentantes des peuples autochtones. Malheureusement, cela s'est mal fini dans certains endroits.

Nous attendons maintenant la fin de la première semaine et la sortie du premier texte. Si les notions de genre et de droits humains y figurent, nous nous mobiliserons pour que les politiques les maintiennent. Si elles n'y figurent pas, nous manifesterons à l'intérieur même de la zone bleue pour dire : « *Cela suffit maintenant !* ». Il faut que ces notions soient inscrites dans l'accord qui sera conclu dans quinze jours. (*Applaudissements.*)

**Mme Monique Bouaziz, vice-présidente européenne pour la France de l'Association des femmes de l'Europe méridionale (AFEM).** Dites-nous comment participer puisque nous n'avons pas de badges ! Nous avons travaillé sur des textes mais peut-être devrions-nous recourir à l'arme de la nudité que les Africaines ont utilisée avant les Femmes ?

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** En partant de l'Assemblée nationale, je pense que nous aurons du succès ! (*Sourires.*) La zone bleue est difficile d'accès et nous aurons du mal à aller y manifester mais il y a une zone verte.

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim.** Exactement. Ceux qui n'ont pas de badge peuvent accéder à la zone verte, dédiée à la société civile, sur simple présentation d'une pièce d'identité : cet espace Générations climat, accolé au Bourget, est ouvert de dix heures trente à dix-neuf heures. Nous possédons de nombreux pavillons et vous pouvez vous joindre tout le temps à nos activités. S'agissant des manifestations, nous les organiserons au vu des textes qui seront publiés à l'issue des négociations techniques, c'est-à-dire à la fin de la semaine.

**Mme Eleanor Blomstrom.** Tout dépend de ce que vous voulez faire. Si vous voulez vous mobiliser autour du texte publié à la fin de la semaine, vous devez rester à l'écoute. Mais dans l'espace Générations climat, les groupes organisent toutes sortes d'activités, notamment un atelier d'écriture de poésie, et une exposition sur les solutions proposées dans le cadre de notre concours. Vous êtes les bienvenus dans cet endroit et je pense que vous apprécierez la visite. Je peux vous communiquer le programme des activités pour que vous puissiez choisir le moment de votre venue.

**Mme Renée Gérard, membre du groupe Genre et justice climatique et de l'Alliance internationale des femmes.** Il n'a pas été vraiment répondu à la question soulevée par Mme Ouafae Sananès : comment les femmes peuvent-elles vraiment faire du lobbying ? C'est très bien de visiter l'espace Générations climat, mais la société civile reste tout de même en dehors des lieux de négociation. Comment pouvons-nous essayer de communiquer avec les délégations ? Et d'ailleurs, y a-t-il des femmes dans la délégation française ?

**Mme Marie-Annick Bourdin.** Mme Tubiana préside la délégation française pour les négociations techniques. Sur le plan politique, c'est Mme Royal.

**Mme Renée Gérard.** Y a-t-il des ONG ?

**Mme Marie-Annick Bourdin.** En tout cas, il y a des parlementaires. Et comme la délégation française est importante, il y a probablement des femmes de la société civile comme l'évoque Mme Ouafae Sananès.

J'aimerais revenir un instant sur les textes. Il y aura un accord fixant les grands principes en vingt pages et des engagements type COP18, COP19 ou COP20. Ne sommes-nous pas déjà en train de réduire nos ambitions en disant que nous allons nous contenter des mentions « *droits humains* » et « *genre* » pour solde de tout compte ? Je voudrais que nous ayons l'ambition d'aller plus loin d'abord dans l'accord lui-même et ensuite dans les engagements.

**Mme Ouafae Sananès.** Avant la fin de ce débat, je voudrais apporter une petite précision : du côté français, nos ministres et l'État tout entier sont très engagés en faveur de l'égalité et des droits humains. Cela ne fait aucun doute. C'est auprès des pays qui bloquent qu'il faut faire du lobbying. La question dépasse très largement le cadre franco-français.

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Nous avons bien mobilisé en France par le biais de grandes assemblées, de réunions, etc. Mais l'Europe n'a pas parlé suffisamment fort d'égalité et de genre, elle a été beaucoup trop longtemps silencieuse alors que tous les pays devraient se retrouver sur ces thèmes.

En réalité, il existe des blocages, y compris en Europe, quand on commence à évoquer les droits sexuels et reproductifs. Chaque année à l'ONU, lors de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW – *Commission on the Status of Women*), Malte, la Pologne et l'Irlande rejoignent les positions du Vatican et de pays tels que l'Arabie Saoudite. Nous assistons à des collusions entre pays qui s'opposent aux droits sexuels et reproductifs, et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils en sont encore à parler de complémentarité entre les sexes.

En 2014 et 2015, l'ONU « femmes » a commémoré les vingt ans des programmes d'action du Caire et de Pékin. Mme Michelle Bachelet nous avait reçues, Mme Najat Vallaud-Belkacem et moi-même, en 2013, alors qu'elle était encore la directrice exécutive de l'organisation. Nous l'avions interrogée sur les manifestations prévues à l'occasion de ces commémorations. Désolée, elle nous avait répondu que l'ONU ne pouvait pas organiser une grande conférence sur l'égalité entre les femmes et les hommes parce qu'il n'était pas certain qu'une majorité de pays s'y montre favorable. La majorité des 150 pays représentés à Paris aujourd'hui ne considère pas que les conférences du Caire et de Pékin soient fondatrices. On ne renégocie pas pour éviter un retour en arrière. Nous en sommes là ! En matière de droits des femmes, rien n'est jamais acquis, nous le savons. Les évolutions ne sont pas linéaires dans le sens d'un progrès continu.

Pour conclure, je voudrais remercier les intervenants et l'assistance. Certes, nous sommes ici entre convaincus mais nous avons réussi aussi à convaincre au-delà de ces murs grâce à nos appels et aux actions convergentes de nos ONG. La coordination n'est pas toujours évidente et nous avons parfois l'impression que chacun agit dans son secteur, mais nous avons des porte-paroles efficaces et qui ne se laissent pas circonvenir.

Vous avez tous mentionné les attentats qui se sont déroulés à Paris. Sans ces événements, peut-être n'aurions-nous pas fait à ce point le rapprochement entre conflits, terrorisme et climat. Nous voyons tous que les changements climatiques entraînent la désertification, des difficultés de vie, des abandons de terres, des exodes et des conflits qui peuvent alimenter le terrorisme. Le climat représente un tel enjeu pour l'avenir de la planète que, je l'espère, tous les pays présents ici auront à cœur de parvenir à un accord.

La mobilisation est importante, même s'il est un peu difficile de voir comment elle s'organise entre les acteurs et les citoyens, dans une situation contrainte par des exigences de sécurité que chacun peut comprendre. Les ONG, les parlementaires, les grandes collectivités, les grandes villes du monde se sont tous réunis pour trouver des solutions. Grâce à notre lobbying, nous avons réussi à faire admettre que l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits humains devaient figurer dans l'introduction et le corps du texte, y compris dans sa version réduite à vingt pages. D'aucuns trouveront que le résultat est modeste mais, en fait, il s'agit d'une avancée considérable. Ce texte de vingt pages a fait l'objet de discussions très compliquées à Berlin et nous avons redouté de voir disparaître ce qui était entre crochets. Non seulement ces éléments ont été conservés mais la négociation porte désormais sur la version longue du texte – cinquante pages. Tous les espoirs sont permis.

Ceux qui sont extérieurs à la négociation, y compris les parlementaires, ont un peu de mal à comprendre comment elle se déroule réellement et concrètement. Pour nombre de pays l'égalité femmes-hommes représente une sorte de ligne rouge : ils menacent de ne pas signer un accord où figurerait ce principe. Les pays qui y sont favorables doivent donc adopter la position inverse et affirmer clairement qu'ils ne signeront pas un accord qui ne mentionnerait pas l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les droits humains.

Les droits des femmes sont un combat jamais achevé, je le répète. Le 11 décembre, rien ne sera terminé. La France gardera la présidence de la COP pendant un an. Même si l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits humains figurent dans l'accord, ce qui est le minimum, nous devons maintenir la pression dans le cadre des clauses de révision. Le Président de la République, M. François Hollande, veut un accord contraignant – ce qui n'était pas du tout acquis au départ – et révisable.

Quoi qu'il arrive, nous devons donc continuer à réfléchir, à prendre des initiatives, à faire des projets concrets et à soumettre des propositions. Seule la mobilisation paiera. Si la société se mobilise et parvient à sensibiliser l'opinion sur ce sujet, les gouvernants finiront par entendre que la solution au dérèglement climatique passe par les femmes. Celles-ci ne veulent pas être cantonnées dans un groupe majeur et faire de l'animation ; elles veulent avoir des responsabilités et prendre part aux décisions. Les femmes sont la moitié de l'humanité, c'est pourquoi je suis contre les quotas mais pour la parité. Je reprends votre formule, Hindou, que j'aime beaucoup : ce sont les femmes qui sauveront le monde. Sauvons le monde ! Merci à tous. (*Applaudissements.*)



## EXAMEN DU RAPPORT

*La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, sous la présidence de Mme Catherine Coutelle, a procédé à l'examen du présent rapport d'information au cours de sa réunion du mardi 9 février 2016.*

**Mme la présidente Catherine Coutelle.** Mes chers collègues, notre ordre du jour appelle à présent l'examen du projet de rapport sur « *Les femmes et la lutte contre le dérèglement climatique* ». Ce rapport regroupe trois éléments :

– le compte rendu des interventions des participants à un colloque intitulé : « *Lutte contre le dérèglement climatique, les femmes en première ligne* », une manifestation qui a été organisée par la Délégation aux droits des femmes, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, à l'Assemblée nationale ; ce colloque avait pour objet de sensibiliser l'opinion publique – quelques jours avant l'approbation du premier accord universel pour le climat, le 12 décembre 2015, lors de la réunion de la COP 21 à Paris – non seulement sur l'importance vitale qu'il y avait à conclure un accord international permettant de limiter la hausse des températures du globe au-dessous de la barre des 2 degrés, mais aussi sur le fait qu'il ne fallait pas méconnaître un élément essentiel dans ce combat : le rôle déterminant des femmes dans la lutte contre le réchauffement climatique ;

– une préface destinée à présenter ce compte rendu ;

– et enfin trois annexes qui correspondent elles-mêmes à :

. un plaidoyer intitulé : « Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique » ; il a été rédigé par un comité d'experts placé sous l'autorité de la présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée, de son homologue de la Délégation aux droits des femmes du Sénat – Mme Chantal Jouanno – et de la présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes – Mme Danielle Bousquet ;

. un résumé de ce plaidoyer ;

. et un appel intitulé « *Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : pourquoi nous nous engageons* » ; cet appel a été formulé par les trois présidentes dans le prolongement du plaidoyer et il est accompagné de la liste des cent premiers signataires.

Le plaidoyer et l'appel ont été dévoilés lors d'une manifestation organisée le 16 octobre 2015 au Quai d'Orsay ; ils ont été remis par les trois présidentes au ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius ; à la ministre des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Mme Marisol Touraine, et à la

secrétaire d'État aux droits des femmes, Mme Pascale Boistard ; cette prise de position a permis d'explicitier et de compléter la position de la France, s'agissant du rôle et de l'importance des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique, dans les négociations.

J'en viens maintenant au contenu du rapport.

Comme vous le savez, les femmes, dans les pays en voie de développement, sont à la fois les premières victimes des changements climatiques et aussi les premières actrices pour lutter contre ces changements.

Compte tenu de ce rôle essentiel des femmes dans la lutte contre le dérèglement climatique, les observateurs et les associations féministes étaient très attentifs à ce que la COP 21 – qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 – reconnaisse deux principes primordiaux pour les femmes du monde entier : l'égalité des droits avec les hommes et l'autonomisation dans la prise de décision.

Néanmoins, on doit observer qu'au moment où la COP 21 débute, le principe de l'égalité des femmes dans toutes les mesures concernant le climat – principe qui avait été clairement formulé dans une conférence préparatoire à Genève en janvier 2015 – n'est pas encore totalement acté.

À la faveur des deux consultations ministérielles informelles organisées par M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, la première au cours des 20 et 21 juillet et la seconde au cours des 6 et 7 septembre, pour accompagner le processus de négociation sur les principaux thèmes en discussion, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes figure dans le projet de document final pour la conférence de Paris. Toutefois, au moment où la conférence débute, ce principe reste écrit entre crochets dans les différentes publications de la COP, c'est-à-dire que les négociations ne sont pas totalement achevées.

Compte tenu de cette situation, la Délégation aux droits des femmes s'est efforcée de peser de tout son poids pour obtenir l'insertion dans l'accord final de la COP 21 du principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

D'où le plaidoyer (« *Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique* »), l'appel et les actes du colloque – documents qui figurent en annexe de ce rapport.

Enfin, et c'est là le dernier point que je voulais développer devant vous, notre appel à la conscience internationale a permis d'adopter un certain nombre de dispositions qui figurent désormais dans le traité de Paris.

Ainsi, la mention des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes figure dans le préambule de l'accord. De même, la notion de genre se retrouve dans plusieurs parties du texte (adaptation des pays et

résilience aux changements climatiques, renforcement des capacités des États, transferts de technologie).

Cependant, d'autres dispositions – qui étaient aussi très favorables aux femmes – n'ont pu être traduites dans le droit international :

– on en reste, dans le préambule, à la notion vieillie des « droits de l'Homme », au lieu de parler résolument des droits humains ;

– la mention des droits humains et de l'égalité femmes-hommes n'a pas été retenue dans l'article 2 du traité qui définit les objectifs auxquels s'obligent les parties ;

– enfin, la mention de la prise en compte du genre dans la partie du traité consacrée aux financements publics n'a pas non plus été retenue.

Dans les années qui viennent, d'autres négociations internationales seront donc nécessaires pour compléter les acquis du traité. Par ailleurs, au moment du vote du budget, il faudra que nous nous efforcions d'orienter certains crédits liés à l'aide au développement vers le financement d'actions réalisées par des femmes.

*La Délégation adopte le présent rapport.*



## ANNEXES

<b>Annexe 1 – Plaidoyer « <i>Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique</i> », présenté le 16 octobre 2015 par la présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), la présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et la présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat .....</b>	<b>41</b>
<b>Annexe 2 – Résumé du plaidoyer .....</b>	<b>69</b>
<b>Annexe 3 – Appel « <i>Soutenir les femmes face au dérèglement climatique : pourquoi nous nous engageons</i> » et liste des premier.e.s signataires .....</b>	<b>71</b>

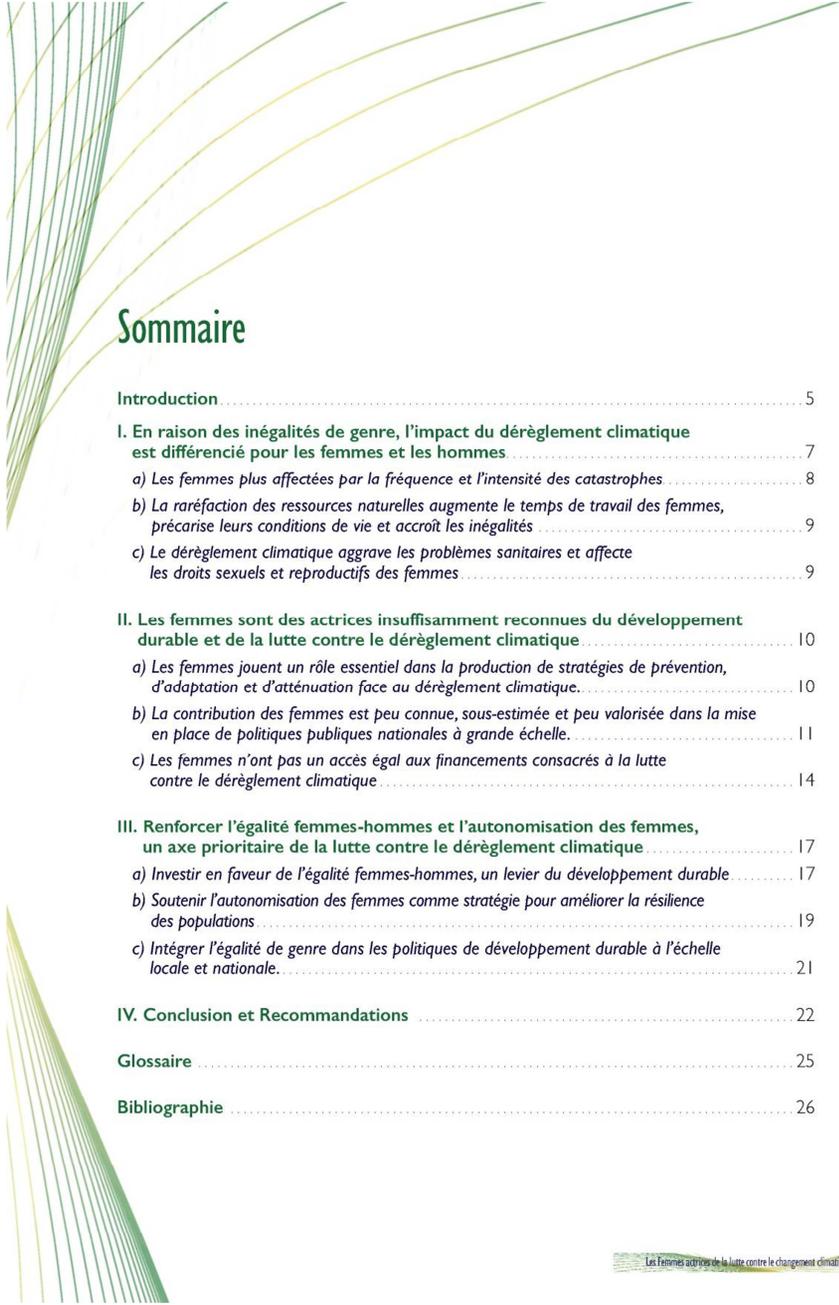


## ANNEXE 1 : Plaidoyer « Les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique »



# Les Femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique

*Intégrer l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accord issu de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*

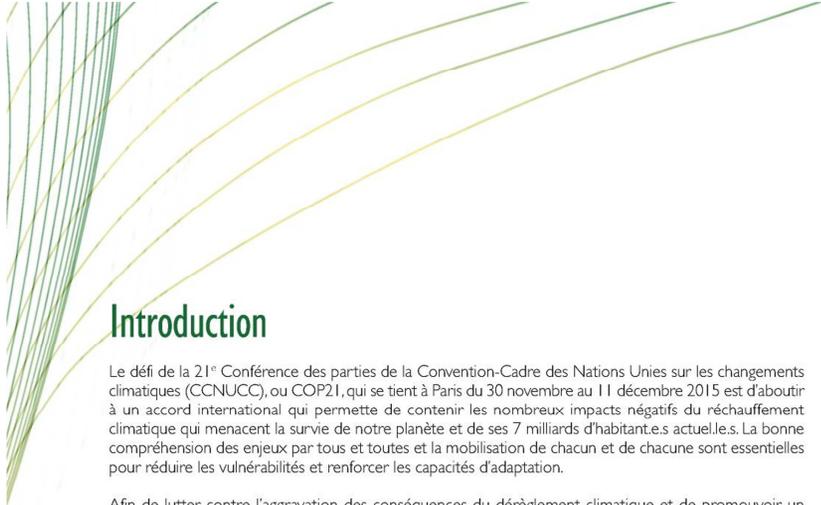


## Sommaire

Introduction .....	5
<b>I. En raison des inégalités de genre, l'impact du dérèglement climatique est différencié pour les femmes et les hommes</b> .....	7
a) <i>Les femmes plus affectées par la fréquence et l'intensité des catastrophes</i> .....	8
b) <i>La raréfaction des ressources naturelles augmente le temps de travail des femmes, précarise leurs conditions de vie et accroît les inégalités</i> .....	9
c) <i>Le dérèglement climatique aggrave les problèmes sanitaires et affecte les droits sexuels et reproductifs des femmes</i> .....	9
<b>II. Les femmes sont des actrices insuffisamment reconnues du développement durable et de la lutte contre le dérèglement climatique</b> .....	10
a) <i>Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production de stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique.</i> .....	10
b) <i>La contribution des femmes est peu connue, sous-estimée et peu valorisée dans la mise en place de politiques publiques nationales à grande échelle.</i> .....	11
c) <i>Les femmes n'ont pas un accès égal aux financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique</i> .....	14
<b>III. Renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, un axe prioritaire de la lutte contre le dérèglement climatique</b> .....	17
a) <i>Investir en faveur de l'égalité femmes-hommes, un levier du développement durable</i> .....	17
b) <i>Soutenir l'autonomisation des femmes comme stratégie pour améliorer la résilience des populations</i> .....	19
c) <i>Intégrer l'égalité de genre dans les politiques de développement durable à l'échelle locale et nationale.</i> .....	21
<b>IV. Conclusion et Recommandations</b> .....	22
<b>Glossaire</b> .....	25
<b>Bibliographie</b> .....	26

## Sigles

- CCAFS** : Changement climatique, Agriculture et Sécurité alimentaire  
(Climate Change Agriculture and Food Security)
- ccGAP** : Changements climatiques, Plan d'Action Genre (climate change Gender Action Plan)
- CCNUCC** : Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- CEDEF** : Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'encontre des Femmes
- COP** : Conférence des parties de la CCNUCC
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
- FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial
- FIDA** : Fonds International pour le Développement Agricole
- FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population
- FVC** : Fonds Vert pour le Climat
- INDC** : Contribution prévue déterminée au niveau national  
(Intended Nationally Determined Contribution)
- NAMA** : Mesures d'atténuation appropriées au niveau national  
(Nationally Appropriate Mitigation Actions )
- OCDE** : Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
- ODD** : Objectif du Développement Durable
- OIT** : Organisation Internationale du Travail
- PANA** : Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- REDD+** : Stratégie nationale pour la réduction de gaz à effets de serre résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- WEDO** : Women's Environment and Development Organization



## Introduction

Le défi de la 21<sup>e</sup> Conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ou COP21, qui se tient à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 est d'aboutir à un accord international qui permette de contenir les nombreux impacts négatifs du réchauffement climatique qui menacent la survie de notre planète et de ses 7 milliards d'habitant.e.s actuel.le.s. La bonne compréhension des enjeux par tous et toutes et la mobilisation de chacun et de chacune sont essentielles pour réduire les vulnérabilités et renforcer les capacités d'adaptation.

Afin de lutter contre l'aggravation des conséquences du dérèglement climatique et de promouvoir un développement durable et équitable, notamment pour les populations les plus défavorisées, l'accord de Paris devra promouvoir des stratégies concrètes et ambitieuses d'adaptation, d'atténuation et de transferts de technologies, assorties des moyens financiers nécessaires, notamment au travers de l'opérationnalisation du Fonds Vert, en y associant les femmes sur un pied d'égalité.

Depuis la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'encontre des Femmes de 1979, de nombreux accords et études internationales soulignent l'importance du rôle des femmes dans le développement durable. En matière de lutte contre le dérèglement climatique, leur contribution n'est toujours pas suffisamment reconnue. En 2001 et depuis 2010, les décisions adoptées par les Conférences des Parties ont très graduellement intégré des mentions éparpillées de l'approche de genre et de l'égalité femmes-hommes.

En 2014, la COP 20 de Lima a fait un pas supplémentaire avec l'adoption d'un programme de travail de deux ans, visant à renforcer la participation effective des femmes dans les organes de la CCNUCC, et à travailler sur la mise en œuvre opérationnelle de politiques prenant en compte le genre. Un premier atelier sur le genre et l'atténuation s'est tenu à Bonn en juin dernier.

Cependant, à ce jour, rares sont les politiques et les initiatives de lutte contre le dérèglement climatique qui favorisent effectivement une égale participation des femmes et incluent la réduction des inégalités dans l'accès aux droits et au contrôle des ressources, ainsi que le renforcement des capacités et de l'autonomisation des femmes au cœur de leurs actions. Il faut passer des mots aux actes.

Afin de renforcer les premiers acquis des récentes COP et d'assurer un véritable engagement politique et financier en faveur de l'égalité femmes-hommes, ce plaidoyer sur « les femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique », vise à expliquer pourquoi il est impératif d'intégrer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes de manière explicite dans l'accord de Paris, et plus largement dans les stratégies et financements futurs de lutte contre le dérèglement climatique.

Les femmes sont victimes du dérèglement climatique qui les affecte de manière différenciée ; malgré les contraintes qui pèsent sur elles, elles sont bel et bien déjà actrices de la lutte contre le dérèglement climatique ; elles seront d'autant plus efficaces qu'elles pourront s'autonomiser et exercer pleinement leurs droits. Elles demandent que les engagements pris par les Etats dans les Conférences des Parties se traduisent par des actes.



Réfugiées somalaises au Kenya, ayant fui la guerre civile et la sécheresse © UNHCR/B. Bannan 2011

## En raison des inégalités de genre, l'impact du dérèglement climatique est différencié pour les femmes et les hommes

Le dérèglement climatique affecte plus sévèrement les personnes les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre et celles qui disposent des capacités les plus limitées pour s'y adapter. La majorité des pauvres sont des femmes, elles représentent 70 % des 1,2 milliards de personnes qui ont un revenu inférieur à 1 dollar par jour<sup>1</sup>.

Les femmes, en raison des rôles sociaux spécifiques qui leur sont assignés par nos sociétés et des discriminations auxquelles elles doivent faire face, sont doublement impactées par le dérèglement climatique. Alors qu'elles sont à l'origine de 60% à 80% de la production alimentaire<sup>2</sup> dans les pays en développement, elles ne détiennent que 10 à 20% des titres fonciers<sup>3</sup>.

En effet, être une femme aggrave la vulnérabilité aux chocs climatiques, aux modifications de l'environnement et de l'économie, particulièrement en milieu rural, où les moyens de subsistance des femmes et de leur famille dépendent en grande partie des ressources naturelles (eau, produits de la forêt, agriculture), fortement tributaires des aléas climatiques.

Par ailleurs, les ressources et les options dont disposent les femmes pour s'adapter au dérèglement climatique sont fortement limitées par les inégalités qui les affectent : analphabétisme plus fréquent que chez les hommes ; pouvoir économique limité du fait d'un moindre accès à la propriété foncière et au crédit. Enfin, elles sont sous-représentées dans les filières des nouvelles technologies et les carrières d'ingénierie partout dans le monde<sup>4</sup>, ce qui limite leur participation à la gestion des technologies d'innovation dans le domaine du dérèglement climatique.

En un mot, leurs capacités d'adaptation et de résilience sont fortement contraintes par les normes sociales de genre.

1 - Réseau Climat et développement. « Note de décryptage sur le genre et le climat », 2015

2 - Banque mondiale. Rapport sur le développement dans le monde. Égalité des genres et développement, 2012

3 - CCAPS et OAA. Guide de formation - recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la Sécurité alimentaire pour le développement rural, 2013

4 - FAO. Perspectives Économiques et Sociales. Synthèses 8. Genre et droit à la terre, 2010

5 - Banque mondiale. "Gender at work, a companion to the World development report in jobs", 2014

## a) Les femmes plus affectées par la fréquence et l'intensité des catastrophes



Soudan du sud 2014 © Josh Estey CARE\_CC\_Urgences

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes climatiques (sécheresse, tempêtes, inondations, fonte de glaces), modifie le cycle des saisons. L'UNISDR (Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes) fait état d'une récente étude portant sur 141 pays, qui a établi qu'un plus grand nombre de femmes que d'hommes mouraient à la suite d'aléas naturels et

que cette disparité était fortement liée à l'infériorité du statut socioéconomique des femmes par rapport à celui des hommes<sup>6</sup>. Dans des sociétés où la place des femmes est restreinte à l'espace privé et reproductif, les compétences de survie sont davantage enseignées aux garçons qu'aux filles. Alors que l'accès à l'information et à une éducation relative au climat sont indispensables pour pouvoir y faire face, les femmes ne sont que rarement bénéficiaires de l'information à ce sujet. Leur capacité de réponse est donc plus faible.

Il faut également garder à l'esprit les conséquences post-catastrophe : si une femme ne sept dans le monde est victime de violences de genre, celles-ci redoublent dans les situations de post-catastrophe ou à l'intérieur même des camps de secours<sup>7</sup>. Le dénuement résultant du dérèglement climatique peut également conduire à la déscolarisation des fillettes et à leur mariage précoce<sup>8</sup>. Par ailleurs, les femmes sont généralement tenues à l'écart des concertations et décisions sur les actions de relance post-catastrophe.

### Les études disponibles confirment la vulnérabilité plus grande des femmes :

- ▶ Le risque de décès lors d'une catastrophe naturelle est 14 fois plus élevé pour les femmes et les enfants<sup>9</sup> et en particulier lorsqu'ils/elles sont issus.e.s des communautés les plus pauvres.
- ▶ Plus de 70% des personnes décédées suite au tsunami en Asie étaient des femmes<sup>10</sup>.
- ▶ En 2008, lorsque le cyclone Nargis a dévasté le Myanmar, 55% des victimes étaient des femmes ; au plan économique, le cyclone a entraîné la perte de la principale source de revenus de 87 % des femmes célibataires et 100 % des femmes mariées<sup>11</sup>.
- ▶ Après l'ouragan au Bangladesh, les familles du village de Barguna ont décidé de marier leurs filles de manière précoce en raison de leurs conditions de vie précaires. 50 % des filles ont ainsi quitté l'école. Dans les villages éloignés, le taux était de 70 à 75%.

6 - [http://www.unisdr.org/files/9922\\_publicationintegrationdegenreindanslar.pdf](http://www.unisdr.org/files/9922_publicationintegrationdegenreindanslar.pdf), Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes, politiques et directives pratiques, 2009

7 - GGCA, UICN, PNUD, « Manuel de formation sur le Genre et le changement climatique », 2009

8 - Plan International, Apprendre pour la vie. La situation des filles dans le monde, 2012

9 - United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR), "To build the resilience of nations and communities to disasters, we need equal and active participation of men and women in disaster risk reduction", 2011

10 - Climate Change Connections - UNFPA, WEDO « Les femmes en première ligne », 2009

11 - UNFPA, WEDO, « Les femmes en première ligne », 2009

## b) La raréfaction des ressources naturelles augmente le temps de travail des femmes, précarise leurs conditions de vie et accroît les inégalités



Mont Elgon, Ouganda - © Charles Akenai/IRIN

La sécheresse, les inondations, l'érosion, la fonte des glaciers, la salinisation des eaux et l'élévation du niveau de la mer ont des impacts économiques directs, tels que la diminution des ressources halieutiques, la moindre fertilité des sols et la baisse des rendements des cultures et le manque d'eau propre et potable.

Les femmes assurent quasiment seules les tâches ménagères (ramassage du bois, corvées d'eau) qui les absorbent plusieurs heures par jour, et les jeunes

filles sont particulièrement mises à contribution, au prix parfois de leur déscolarisation. La raréfaction des ressources en eau et en bois allonge les trajets pour les quêrir et a un impact direct sur le temps de travail des femmes.

Ce manque de temps précarise davantage les femmes et limite d'autant la possibilité pour elles d'exercer des activités rémunérées complémentaires, nécessaires pour faire face aux besoins et dépenses incompressibles.

## c) Le dérèglement climatique aggrave les problèmes sanitaires et affecte les droits sexuels et reproductifs des femmes

Le dérèglement climatique a une incidence avérée sur la santé des femmes, notamment sur la malnutrition et la santé sexuelle et reproductive. Les jeunes filles, les femmes enceintes ou allaitantes sont parmi les plus vulnérables. Ainsi, la propagation du paludisme et la malnutrition résultant des aléas climatiques sont également des facteurs de risques supplémentaires, notamment pour les femmes enceintes. L'infection du placenta par le parasite et l'anémie qu'il provoque chez la mère peuvent entraîner un déficit pondéral à la naissance qui, à son tour, est responsable d'une élévation de la mortalité infantile et d'un mauvais développement de l'enfant.

Dans les zones sinistrées, elles sont d'autant plus vulnérables que l'offre de soins de santé, de produits et services de planification familiale et de santé reproductive est encore plus déficiente que dans les situations normales. Ce manque de soins peut entraîner une hausse du taux de mortalité

maternelle et infantile. En outre, les abris de secours n'offrent que très rarement des services et du matériel hygiénique pour les femmes. En Ethiopie, par exemple, où le dérèglement climatique entraîne des pénuries de nourriture ou d'eau, les normes sociales, notamment dans les zones rurales, aggravent la malnutrition chez les filles et les femmes, puisqu'elles ne mangent qu'après avoir nourri le reste de la famille, ce qui signifie souvent qu'il ne reste que peu d'aliments pour elles<sup>12</sup>.

La reconnaissance de l'impact différencié du dérèglement climatique sur les femmes et les hommes dans le cadre de l'accord de la COP21 est la première étape de la mise en place de solutions adaptées et efficaces, et de politiques de lutte contre le dérèglement climatique de long terme, permettant d'augmenter les capacités de résilience des femmes en soutenant leur autonomisation, leur accès aux droits et la remise en cause des inégalités de genre.

12. Christian Aid, "Climate Justice for All: putting gender justice at the heart of the Paris Climate change agreement", 2015



## Les femmes sont des actrices insuffisamment reconnues du développement durable et de la lutte contre le dérèglement climatique

Si les femmes ont toujours été en situation de vulnérabilité et considérées comme des protagonistes secondaires, elles sont déjà des actrices incontournables du développement durable, dont la contribution à la lutte contre le dérèglement climatique doit être reconnue et peut être renforcée.

### a) Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production de stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique.

Une étude réalisée par la Banque mondiale<sup>13</sup> a constaté que les stratégies d'adaptation utilisées par les femmes et les hommes diffèrent de façon significative. Les hommes se concentrent sur les interventions à grande échelle comme l'irrigation par exemple, tandis que les femmes s'attachent davantage à des améliorations concrètes et communautaires (indépendantes des grands projets).

De fait, les femmes mobilisent leurs savoir-faire traditionnels dans différents domaines : pour la recherche de sources nouvelles ou alternatives d'eau, la plantation de nouvelles variétés de cultures, la promotion de la biodiversité et la mise en place d'activités productives diversifiées pour augmenter les revenus du ménage. Elles jouent aussi un rôle dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans la vie quotidienne : agriculture de conservation, pratiques d'économie d'énergie et d'eau, activités de recyclage.

À Cotonou, grâce à l'accès à des financements externes<sup>14</sup>, les « Gohotos » -les femmes récupératrices- ont mis en place un système de gestion efficace des déchets solides ménagers, devenu pérenne. Les « Gohotos » recyclent les plastiques, bouteilles et objets métalliques, qu'elles revendent au marché. Les déchets organiques sont transformés en engrais et revendus aux jardiniers de la ville pour leurs cultures de légumes. Depuis plus de 90 ans, et cinq générations, elles sauvent des tonnes de déchets de l'enfouissement, et gagnent leur vie en gérant une micro-entreprise, luttant quotidiennement pour leur autonomie, tout en transmettant cette tradition de mère en fille.

Ainsi, les femmes sont détentrices de connaissances environnementales locales qui, lorsqu'elles sont associées à des techniques et des technologies modernes, contribuent à une réponse d'adaptation plus efficace.

13 - HDA, The Gender Advantage Women on the front line of climate change, 2014

14 - OXIAM Québec, Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin – GDSM. Volet : Valorisation des matières non organiques par les femmes récupératrices, 2008 et OXIAM Québec, Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin – GDSM. Volet : Valorisation des matières non organiques par les femmes récupératrices, 2008 et Cotonou : comment susciter un sursaut populaire autour de l'EHA ? <http://fr.revues.org/blog/cotonou-comment-susciter-un-sursaut-populaire-autour-de-leha-%2888%29>

## b) La contribution des femmes est peu connue, sous-estimée et peu valorisée dans la mise en place de politiques publiques nationales à grande échelle.

La méconnaissance de la contribution des femmes dans les politiques liées aux dérèglements climatiques a une double dimension. Premièrement, les femmes agissent et apportent une importante contribution au niveau local, échelle peu visible et moins valorisée. Deuxièmement, elles demeurent largement sous-représentées dans les instances de décision et d'élaboration des politiques publiques.



© Mai 2012 CARE CC et Autonomisation (Associations villageoises d'épargne et de crédit)

### I / La contribution des femmes au niveau local est peu visible et moins valorisée

Malgré la reconnaissance graduelle dans les négociations de l'importance du rôle des femmes dans les PANA (Programmes d'Action Nationaux aux fins de l'Adaptation), ces programmes peinent souvent à intégrer les savoir faire locaux essentiellement portés par les femmes<sup>15</sup>, et donc à les valoriser dans la programmation effectuée au niveau national.

Ainsi, les programmes d'aménagement agricole et rural à grande échelle négligent souvent les femmes et leurs connaissances ; elles ne sont guère consultées, ni donc associées à la prise de décision<sup>16</sup>. Au Sri Lanka<sup>17</sup> par exemple, les femmes issues de villages ruraux ne sont pas bénéficiaires des grands programmes d'irrigation. Elles ont donc mis en place des stratégies alternatives pour obtenir une eau purifiée destinée à différents usages, grâce à de petits réservoirs d'irrigation proches de leurs maisons, assurant l'accès à une eau de qualité à toute.s les habitant.e.s du village.

Dans le domaine de l'atténuation, les cadres et les politiques de lutte contre le dérèglement climatique n'ont pas encore intégré l'importance de l'apport des femmes. Seules quelques décisions sur le REDD + et ses actions de riposte prennent en compte l'égalité femmes-hommes<sup>18</sup>, sans cadre de référence, ni guide. Cependant, elles les considèrent non pas comme actrices du développement mais avant tout comme des groupes vulnérables.

Il est donc important de cibler des politiques publiques et des mécanismes de financement spécifiques aux projets de femmes à l'échelle locale, ainsi que de promouvoir la participation des femmes aux décisions sur des interventions tant à petite qu'à grande échelle. Dans ce sens, il faudrait rechercher des mécanismes permettant de réaliser les projets à petite échelle, et pouvant aider à répondre aux besoins des femmes en matière d'énergie (par exemple, avec l'amélioration, au niveau des ménages, des techniques de cuisson et de puisage de l'eau, et plus généralement avec l'accès à l'énergie : solaire, éolien, biogaz, biomasse, etc.)

<sup>15</sup> - UNFPA, WEDO, Climate changes connections. Mettre les PANA au service des femmes, 2009

<sup>16</sup> - OAA, 2000 (disponible en ligne : <http://www.fao.org/nouvelle/2000/000503-1.htm>)

<sup>17</sup> - Ulluwishewa R.K., "Women's indigenous knowledge of water management in Sri Lanka". In: IK Monitor Vol. 2(3).

<sup>18</sup> - WEDO : <http://www.wedo.org>

## 2/ Les femmes sont sous-représentées dans les processus de gouvernance de la lutte contre le dérèglement climatique.

**La problématique de genre n'a été prise en compte que tardivement et très graduellement dans le cadre des négociations sur le dérèglement climatique. Elle reste à ce jour insuffisamment prise en compte :**

**I - Premiers pas sur la représentation des femmes :** le thème du genre est apparu à la 7<sup>e</sup> COP , à Marrakech en 2001, avec un langage peu contraignant, mais évoquant en préambule une « contribution à la Plate-forme d'Action de Pékin de 1995 et l'objectif de l'égalité des sexes » : elle visait l' « amélioration de la participation des femmes dans les organes de la CCNUCC (...), constatait la nécessité d'une représentation plus équitable dans les organes et invitait les Etats-parties à considérer activement la nomination de femmes aux postes électifs » (36/CP.7). Les décisions invitant à avancer vers la parité dans le Comité exécutif de la Technologie à Cancun (1/CP.16), puis dans le Comité d'Adaptation et le Fonds vert pour le Climat à Durban (2 & 3/CP.17), sont de la même veine.

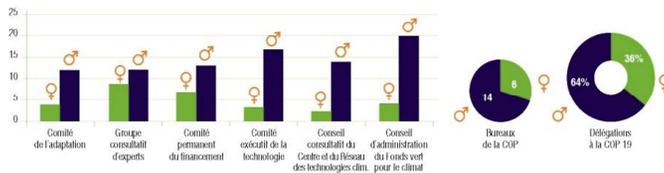
Une étape a été franchie à Doha en 2012 avec une résolution intitulée « promouvoir l'équilibre de genre et améliorer la participation des femmes... » (23/CP.18) et mentionnant la CEDAW. Ses tournures reflètent la difficulté du compromis, les avancées en termes d'élargissement du champ d'implication des femmes s'accompagnent d'ailleurs d'un recul sur le terme d' « égalité de genre », relégué au profit de l' « équilibre de genre ». Constatant la sous-représentation persistante des femmes dans les organes, les Parties admettent la nécessité d'« efforts supplémentaires » et « adoptent pour objectif un équilibre entre hommes et femmes dans les organes pour améliorer leur participation et bénéficier de leurs avis afin de rendre plus efficaces les politiques relatives aux dérèglements climatiques qui répondent tant aux besoins des femmes que des hommes ». La résolution invite à « s'inspirer de l'objectif fixé afin de parvenir à une augmentation graduelle mais significative du nombre de femmes » dans les organes, mais également dans les délégations. Le Secrétariat est invité à faire un rapport annuel sur la représentation des femmes ; la question du genre est érigée en point permanent de l'agenda, « pour pouvoir mesurer les progrès vers l'objectif d'équilibre de genre dans le développement de politiques relatives aux dérèglements climatiques sensibles au genre », avec une clause de réexamen en 2016.

Le Programme de travail de Lima sur le genre (18/CP.20) adopte une approche globale et couvre plusieurs volets (politique et techniques). Elle décide, deux ans après Doha, de nouveau, de « renforcer la mise en œuvre des décisions antérieures pour faire progresser l' «équilibre de genre », et d'appeler à des « efforts supplémentaires » en matière de participation. Elle met en place un programme de travail de deux ans pour promouvoir l'équilibre de genre et aboutir à une approche intégrée du genre dans les politiques de lutte contre le dérèglement climatique ; ce programme doit permettre de « clarifier le concept d'intégration du genre dans les politiques et lui donner un caractère opérationnel avec le développement de principes directeurs et d'outils ». Deux ateliers sont programmés : l'un, tenu en juin 2015 sur « le genre et l'atténuation et transferts de technologies »<sup>19</sup>, le second sur « le genre et l'adaptation et le renforcement des capacités se tiendra en 2016 ».

19 - In-session workshop on gender-responsive climate policy with a focus on mitigation action and technology development and transfer. Bonn, 8-9 June 2015. (<http://unfccc.int/gender-and-climate-change/items/9043.php>)

**2 – Introduction sous le volet adaptation, puis élargissement aux autres politiques :** C'est également à Marrakech, par la décision 28/CP.7 ; qu'a été introduite la mention opérationnelle du principe de « l'égalité de genre »<sup>20</sup>, parmi 8 autres, devant guider l'élaboration des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation des Pays les moins avancés (PMA). En 2010, la COP de Cancun cite sous différents points la problématique du genre (décision 1/CP.16, points 7 et 12) : d'une part, le préambule évoque une série de parties prenantes (collectivités à tous les échelons, société civile, jeunes et handicapés) qu'il est nécessaire d'engager, suivies (sic) par « l'importance de l'« égalité de genre » et de la participation effective des femmes et des populations autochtones pour une action efficace dans tous les aspects des politiques relatives au climat » ; d'autre part, le volet adaptation « affirme qu'une action renforcée sur l'adaptation devrait s'appuyer sur une approche nationale, sensible au genre, participative et transparente ». Enfin, figure une mention sous le chapitre REDD+ et celle sur la représentation de genre au CET (cf supra).

À Durban, une brève mention sous les points « garanties » et « renforcement des capacités » (2/CP.17). Le programme de travail de Doha (15/CP.18) érige le « genre et la solidarité inter-générationnelle » en question transversale concernant les 6 aspects de l'article 6 de la Convention », relatif à l'éducation et la sensibilisation du public. Le mécanisme de « pertes et dommages » intègre à Varsovie (2/CP.19) la nécessité de collecter des données sexo-spécifiques ; il invite, par ailleurs le FEM à évaluer le manière dont il contribue à des approches sensibles au genre ». Enfin, la COP de Lima note en préambule de la décision 1/CP.20 que « tous les processus devraient assurer une approche intégrée du genre » et évoque son intégration dans le FEM et le Fonds vert pour le Climat (infra). Voir ci-dessus pour le programme de travail de Lima sur le Genre de 2014, plus global.



Malgré les décisions 36/CP.7, 23/CP.18 et 18/CP.20 citées ci-dessus, les femmes restent largement sous-représentées dans les mécanismes et organes de la Convention, comme dans les délégations nationales, ainsi que le reflètent les rapports du Secrétariat de la CCNUCC (FCCC/CP/2014/7).

Ces disparités se répètent au niveau national et local, où les organisations de femmes et les femmes sont généralement sous-représentées dans les instances de consultation et de décision. Une recherche menée en 2015, dans 69 villages et 18 sites REDD+ dans 5 pays

(Brésil, Cameroun, Indonésie, Tanzanie et Vietnam), démontre que la représentation des femmes dans les comités locaux de décision est limitée (17%) et que leur connaissance des mécanismes REDD+ était bien inférieure à celle des hommes, alors qu'elles travaillent autant, voire plus, dans les forêts.

Il en résulte une mauvaise prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes, et des besoins des femmes dans les politiques de REDD+. Cela affecte tout aussi négativement l'efficacité de ce mécanisme de lutte contre le dérèglement climatique.

20 – Mention de « gender equality » (et non « gender balance »)

21 – Center for International Forestry Research : <http://www.cifor.org/gender/gender-redd-analyzing-womens-roles-sub-national-initiatives/>

## c) Les femmes n'ont pas un accès égal aux financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique

La question des financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique est centrale pour accompagner les efforts d'atténuation et d'adaptation menés par les pays en développement, au niveau national et local. En Afrique subsaharienne, les besoins financiers pour l'adaptation sont estimés entre 20 et 40 milliards de dollars par an.

Cependant, 70% de ces crédits sont attribués à des projets à haute technologie et de grande ampleur qui ne sont pour l'essentiel gérés que par des hommes<sup>22</sup>. Seuls 30% des fonds sont affectés aux petits projets des communautés rurales, qui ne sont que pour partie pilotés par les femmes, et sont insuffisants pour permettre aux femmes d'améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de la famille.

Le financement des interventions pour promouvoir l'accès des femmes à l'information, à la formation et leur participation à toutes les étapes du processus d'élaboration d'un programme, a un impact décisif sur l'efficacité des politiques publiques, comme par exemple sur les systèmes d'alerte et d'évacuation, en réduisant le nombre de décès.

À la différence des agences bilatérales et des banques multilatérales qui ont adopté leurs propres politiques d'intégration transversale du genre depuis quelques années, les Fonds de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto n'ont commencé à adopter leurs stratégies et Plans d'action en matière de genre que depuis peu. Il est donc difficile à ce stade d'apprécier l'impact de leurs engagements, hormis le FEM.

### Montée en puissance de la dimension genre dans les financements – Un essai à transformer

#### 1 – Projets bilatéraux et multilatéraux de développement liés au dérèglement climatique :

Les données compilées pour l'année 2013 par le CAD de l'OCDE<sup>23</sup> sont significatives : 40 Md\$ d'APD affectés à des projets de développement ayant trait au dérèglement climatique, dont 25Md portés par les agences bilatérales, 14,3 Md par les Banques multilatérales (Banque mondiale, IFC et 5 Banques régionales de développement) et 1 Md\$ pour les Fonds évoqués infra. L'on relèvera, en regard de la dimension plus locale et modeste des projets portés par les femmes, que la moyenne des 7.000 projets bilatéraux est de l'ordre de 3M\$, et celle des 1.000 projets multilatéraux de 30M\$.

APD marquée Genre et Climat : Une étude du CAD de l'OCDE<sup>24</sup> en cours de finalisation, a identifié la part des projets liés au dérèglement climatique et marqués genre, sur les seuls financements bilatéraux : il en ressort que 27% ou 5,7Md\$, sur 21Md d'aide bilatérale « climat » étaient marqués genre ; 2% marqués 2 (ayant le genre pour objectif principal), 25% marqués 1 (objectif significatif). Les secteurs concernés sont essentiellement l'agriculture et l'eau (50% des projets marqués genre), domaines « traditionnels » d'implication des femmes.

En revanche, l'intégration d'une perspective de genre dans les secteurs des transports et de l'énergie est beaucoup plus limitée, alors que les enveloppes qui y sont investies sont beaucoup plus importantes : 11% des projets transports sont marqués genre et 8% des projets dans l'énergie. L'importance de ces 2 secteurs pour limiter les émissions de GES, réduire les contraintes quotidiennes des femmes et faciliter la diversification de leurs activités, appelle une nouvelle réflexion sur les modalités de l'intégration du genre dans tous les projets.

22 - Le Monde selon les femmes. Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat-environnement, 2012

23 - <http://www.oecd.org/dac/environnement-developpement/Climat-relateur%20development%20finance%20FINAL.pdf>

24 - <http://www.oecd.org/dac/environnement-developpement>

## 2 – Les Fonds de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto viennent de se doter de Plans d'action genre :

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)<sup>24</sup>, a adopté une politique d'intégration transversale du genre en 2011 et un plan d'action en 2014, applicable au 6<sup>e</sup> cycle de reconstitution du Fonds 2015-2018. Le FEM a fait état, au cours de l'atelier de Bonn en juin dernier, d'une amélioration de l'intégration transversale du genre dans ses projets d'atténuation, citant 8% en 2011, 25% en 2013 et 18% en 2014<sup>25</sup>. Les 3 Fonds gérés par le FEM (Fonds pour les PMA, Fonds spécial pour les Changements climatiques et Fonds affecté au domaine focal du changement climatique (atténuation), devraient également appliquer le Plan d'Action genre du FEM.

Le Fonds Vert pour le Climat<sup>26</sup>, annoncé à Copenhague, dont la dotation doit atteindre 100Md \$ en 2020, a été établi au titre de mécanisme financier de la Convention à Cancun en 2010 (art.11). Il accueillera un pourcentage significatif du nouveau financement multilatéral pour l'adaptation. La décision 3/CP.17, qui a marqué son lancement « politique » à Durban en 2011, appelle à un « équilibre géographique et de genre » au Conseil d'Administration (seul le premier est défini, et donc appliqué ; non défini, l'équilibre de genre s'est établi à 4 femmes sur 24 membres, soit 17% ; le fait que la Directrice exécutive du Secrétariat soit une femme, M<sup>me</sup> Héléna Cheikhrouhou, ne rétablit pas « l'équilibre »). La décision 3/CP.17 fixe parmi ses objectifs de « promouvoir les co-bénéfices environnementaux, sociaux, économiques et de développement, et d'adopter une approche sensible au genre ». Le FVC est entré pleinement en opération en 2015 et sa stratégie pour le genre a été adoptée, non sans débats, en mars 2015.



République dominicaine – développement d'une 2<sup>e</sup> ligne de métro à Saint-Domingue, diversification des métiers et atténuation © Franck Galbrun pour l'Agence Française de Développement

Créé en 2012, le Fonds pour l'Adaptation a adopté en mai 2015 les principes devant guider les « entités chargées de la mise en œuvre » pour le respect de la politique environnementale et sociale du FA<sup>27</sup>. L'on notera qu'à la différence des principes 4 « respect des Droits humains » et 6 « respect des normes de l'OIT », qui sont applicables systématiquement, le 5<sup>e</sup> principe « équité de genre et autonomisation » est d'application variable : « plus spécifique, à adapter en fonction des projets »...

24 - [https://unfccc.int/files/gender\\_and\\_climate\\_change/application/pdf/03\\_saki\\_get.pdf](https://unfccc.int/files/gender_and_climate_change/application/pdf/03_saki_get.pdf)

25 - Gender mainstreaming and GEF (in-Session workshop on Gender-Responsive Climate Policy, 8-9 June 2015)

26 - Décision 1/CP.16 de la CCNUCC.

27 - [https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/06/ESP-Guidance-document\\_0.pdf](https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2015/06/ESP-Guidance-document_0.pdf)

Les principes et actions suivants devraient donc permettre une intégration plus systématique d'une approche de genre dans les financements internationaux ayant trait au climat :

- ▶ Le soutien aux actions d'adaptation et d'atténuation ne doit pas négliger les micro-projets, car les femmes dirigent en majorité des micro, petites et moyennes entreprises ;
- ▶ L'adoption de critères explicites sur l'égalité femmes-hommes dans les objectifs de performance, les cadres de suivi des résultats et l'examen des financements ;

▶ L'adoption de mesures favorisant la participation des femmes et des organisations de femmes dans les mécanismes nationaux de coordination et d'allocation des financements ;

- ▶ Le respect de la parité dans les organes de décision et d'octroi des financements.

L'on notera l'importance de l'allocation de budgets structurels pour la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Lima sur le genre et ou développement de mécanismes de budgétisation sensible au genre pour les programmes de développement international, en lien avec la mise en œuvre des ODD, et notamment de l'Objectif 5 sur l'autonomisation des femmes.



*Bangladesh, formation de femmes adultes à bord d'une « école flottante », projet de l'ONG Shidhulai Swarnivar Sangstha pour permettre aux enfants de poursuivre leur scolarité pendant les inondations aggravées par le dérèglement climatique - © Abar Abdullahi Shidhulai Swarnivar Sangstha*



## Renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, un axe prioritaire de la lutte contre le dérèglement climatique

L'autonomisation (de l'anglais « empowerment ») désigne un processus de prise de conscience et de mise en oeuvre concrète, à la fois individuelle et collective, des capacités des femmes à décider de leur propre vie, en renforçant leur compréhension et en leur permettant une plus grande maîtrise de leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques.

### a) Investir en faveur de l'égalité femmes-hommes, un levier du développement durable

Partons d'un exemple concret. L'augmentation de la charge de travail domestique résultant de la sécheresse ou de la désertification, a un impact sur le maintien des filles à l'école et sur leurs chances de compléter un cycle d'éducation ; de la même manière, la réduction de la biodiversité engendre l'augmentation des risques de malnutrition qui touchent particulièrement les enfants et les femmes. Il existe donc un lien direct entre les impacts du dérèglement climatique et le futur Objectif de Développement Durable 13 « Agir d'urgence pour combattre le dérèglement climatique et ses impacts ».

Plus généralement, de nombreuses études internationales montrent que l'amélioration des Droits des femmes, en particulier en matière d'éducation et de droits sexuels et reproductifs, a des effets multiplicateurs sur les 3 piliers du développement durable : économique, social (qui sont largement imbriqués) et environnemental.

#### Au niveau économique et social

La FAO dans son rapport de 2012<sup>28</sup>, souligne que si les femmes avaient un accès égal à la terre et aux ressources, économiques et productives, cela

permettrait de nourrir 150 millions de personnes en plus et contribuerait considérablement à la sécurité alimentaire. Pour la Banque mondiale, l'accroissement de l'accès des femmes à l'éducation et au contrôle des revenus a un impact direct sur l'état de santé et l'accès des enfants à la scolarisation<sup>29</sup>.

► L'investissement dans l'éducation des filles est à juste titre posé comme une condition du développement. Une femme instruite maîtrise sa fécondité, ses choix de vie, en particulier parce que l'instruction lui a permis de passer d'un statut de mineure permanente à l'autonomie, grâce à une activité économique et professionnelle, et par contre-coup de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Plus difficile à quantifier est le gain en autonomie par rapport au conjoint ou à la famille élargie. Si le système d'éducation est surchargé, une stratégie alternative fondée sur la santé de la reproduction est beaucoup plus efficace à court terme.

► En effet, l'accès des femmes aux droits et à la santé sexuelle et reproductive a non seulement un impact sur la réduction de la mortalité maternelle, l'état de santé des femmes, l'éducation et la nutrition des enfants, mais il renforce également leurs capacités

<sup>28</sup> - OAA, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les femmes et les hommes pour soutenir le développement, 2010-2011

<sup>29</sup> - Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Égalité des genres et développement, 2012

à intervenir de manière concrète sur les questions climatiques. Or trop peu de femmes des pays en développement, surtout si elles sont pauvres, ont accès à la contraception moderne. Selon le rapport annuel du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) sur l'État de la population mondiale 2012, les financements nécessaires pour assurer l'accès à un planning familial de qualité aux 867 millions de femmes en âge de procréer dans les pays en voie de développement sont loin d'être rassemblés. Selon le rapport, 222 millions d'entre elles ne bénéficient d'aucune politique de planification familiale.

elles ont réclamé et obtenu de participer aux programmes de reconstruction, avec un sens plus aigu de la prévision des besoins et un grand pragmatisme dans la gestion économique ultérieure. En Inde, la participation des femmes aux décisions publiques locales (par le biais de l'instauration de quotas politiques) s'est traduite par une augmentation de la fourniture de biens publics (aussi bien ceux qui ont la préférence des femmes comme l'approvisionnement en eau et l'assainissement que ceux jugés plus importants par les hommes comme l'irrigation et les écoles) et un recul de la corruption<sup>30</sup>.



© Yves Charbit, affiche du Ministère de la Santé de la République de Guinée.

- ▀ Les études de cas citées par le FNUAP convergent : à chaque fois que des problèmes d'environnement se sont posés, les femmes ont joué un rôle actif. Par exemple au Pakistan et en Inde après les inondations,

### Au niveau environnemental

- ▀ L'accès des femmes aux innovations techniques les plus simples (foyers améliorés réduisant de moitié la consommation de bois de feu, installation de pompes manuelles ou à pédale dans les villages, kiosques à eau urbains...), comme aux énergies renouvelables, telle que l'énergie solaire, éolienne ou de petite hydraulique, a un impact direct sur leur santé, l'amélioration des modes de consommation durable des foyers, la réduction des dépenses et du temps de travail domestique pour les femmes. Les retombées en termes d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre devraient être quantifiables.

- ▀ Par exemple, en Géorgie une expérience pilote sensible au genre, a permis de former 50% de femmes à la maintenance des panneaux solaires (pour 400 familles), traditionnellement réservée aux hommes, leur permettant d'accéder à une plus grande autonomie décisionnelle, économique et financière. Elle a également réduit le temps de travail domestique journalier, libérant du temps pour de nouvelles activités<sup>31</sup>. La réduction des émissions de gaz à effet de serre a été évaluée à 700kg par foyer; et les dépenses en bois de chauffe à 32%. Cette initiative efficace, à échelle communautaire, sera utilisée et répliquée dans le cadre de la mise en place de NAMA (Mesures d'atténuation appropriées au niveau national)<sup>32</sup>.

30 - Banque mondiale. Rapport sur le développement dans le monde, égalité des genres et développement, 2012

## b) Soutenir l'autonomisation des femmes comme stratégie pour améliorer la résilience des populations

Le renforcement des capacités des femmes et leur autonomisation au niveau individuel, social et citoyen peut s'organiser en une stratégie pour augmenter la résilience des populations face au dérèglement climatique. Toutes les expériences concrètes convergent pour démontrer la faisabilité d'une stratégie de renforcement de la résilience à travers l'autonomisation des femmes.

La stratégie proposée repose sur l'idée développée ci-dessus que la capacité d'autonomisation est liée aux institutions qui permettent ou non l'accès aux différentes ressources, telles que l'information, la mobilité, le savoir, la technologie, les ressources économiques et financières. Elle est intrinsèquement liée aux concepts d'adaptation, d'atténuation et de résilience utilisés dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La création de ces nouvelles opportunités est conditionnée par la mise en place de politiques et de programmes de développement durable intégrant le genre.

La stratégie devrait donc envisager des actions et des politiques publiques qui prennent en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes selon trois grands objectifs:

- ▀ le renforcement de leurs capacités à faire des choix personnels et les exécuter
- ▀ le soutien à leur autonomisation économique
- ▀ le renforcement de leurs capacités d'action collective et d'influence citoyenne et politique



La mobilisation de ces trois axes et la valorisation des savoir-faire et des contributions des femmes permettraient de créer un cercle vertueux favorable

à la réduction des impacts du dérèglement climatique sur les familles les plus vulnérables en améliorant la résilience des femmes et des familles.

31 - Garrisonia N., Rural Community Development Agency (RCDA), Georgia : « Proposal for equitable, climate-proof and sustainable development: a gender sensitive nationally appropriate mitigation action (NAMA) for the energy sector in Georgia », Bonn Workshop, 8-9 juin 2015  
32 - Plan National Nationally appropriate mitigation action (NAMA)

Le tableau ci-dessous présente les impacts directs et à long terme de l'autonomisation des femmes sur le dérèglement climatique, étant entendu qu'il y a des interactions entre les différents niveaux.

<b>AUTONOMISATION DES FEMMES ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES</b>	<b>IMPACTS DIRECTS : amélioration de la résilience des actrices</b>	<b>IMPACTS à long terme</b>
<b>Droits et capacités à faire des choix</b>	La réduction de l'impact des catastrophes naturelles sur les populations les plus vulnérables	<b>Réduction des gaz à effet de serre</b>
L'accès des femmes à la mobilité, aux droits, à l'éducation, la formation, l'information et la santé notamment sexuelle et reproductive	L'accès, la maîtrise et la gestion d'énergies durables	
	La maîtrise de fécondité et l'amélioration des conditions de vie	
<b>Autonomie économique</b>	L'amélioration de la santé et de la nutrition des familles et la diminution de la mortalité des femmes	<b>Croissance inclusive</b>
	La promotion de la biodiversité, d'une agriculture saine et durable	<b>Justice sociale</b>
L'accès et le contrôle des ressources économiques et productives, aux technologies et à l'emploi décent	La réduction de la malnutrition	
	<b>Renforcement des capacités collectives et d'influence politique et citoyenne</b>	La diversification économique, l'augmentation des revenus et la réduction de la pauvreté des femmes et des familles
La participation à la gestion des ressources (eau, forêts, énergies, agriculture...)		
La participation aux décisions politiques, économiques, sociales et environnementales	Le partage des rôles et des responsabilités productives, reproductives et sociales, entre les femmes et les hommes	
	Une meilleure prise en compte des besoins et des intérêts de toutes et tous et l'amélioration de l'efficacité des politiques environnementales	
<b>La valorisation des savoir-faire et des contributions à la lutte contre le dérèglement climatique</b>	La promotion de solutions alternatives durables à fort impact environnemental et social	

### c) Intégrer l'égalité de genre dans les politiques de développement durable à l'échelle locale et nationale

Les actions de soutien à l'autonomisation des femmes et à l'égalité femmes-hommes, doivent être plus largement intégrées dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique, au niveau local et national. La problématique de genre devrait figurer dans l'évaluation des besoins, les études d'impact, la programmation, la budgétisation et l'évaluation des programmes, comme cela est défini dans le Programme de travail sur le genre adopté à la COP 20<sup>33</sup>.

Ces principes sont d'ores et déjà déclinés de façon opérationnelle dans les plans d'actions sur le genre et le dérèglement climatique (ccGAP), développés et soutenus par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les ccGAP sont reconnus comme des stratégies innovantes avec une méthodologie unique de formation et de renforcement des capacités des femmes et des organisations de femmes, qui permettent d'intégrer l'approche de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales contre le dérèglement climatique. A ce jour, 14 pays ont été accompagnés par l'UICN, tels que Haïti, le Mozambique, le Mexique, le Népal, la Jordanie et le Libéria.

Au Mexique, l'initiative conduite par l'Alliance Mexique REDD+ en collaboration avec l'UICN et le PNUD a permis de renforcer les capacités nationales en matière d'intégration d'une perspective de genre dans le secteur de l'environnement et de l'intégrer dans le cadre des instruments politiques et des lois environnementales mexicaines liées à la REDD+. Ce, notamment, par une analyse des obstacles juridiques et sociaux rencontrés par les femmes, la mobilisation des organisations féminines et environnementales, et la mise en place d'une consultation nationale, pluri-partenaire qui émet des recommandations opérationnelles.

Ce processus a porté ses fruits et permis d'intégrer des axes de travail opérationnels sur les femmes et l'égalité femmes-hommes dans le Programme national sur le dérèglement climatique 2014-2018 et dans la Stratégie nationale REDD+. On peut citer la mise en place de mesures de soutien à la participation des femmes aux activités de gestion forestière et à l'agriculture durable, leur accès égal aux ressources hydrologiques, l'adoption de critères d'égalité femmes-hommes et de transparence dans la gestion des Fonds, et l'accès des femmes aux services financiers et aux technologies<sup>34</sup>.

Pour mettre en place une approche territoriale, il est nécessaire de croiser les analyses entre les inégalités géographiques, territoriales, économiques, sociales et le genre afin de proposer des solutions adaptées qui puissent engendrer des résultats au niveau communautaire. A cet effet, investir au niveau des collectivités locales représente un axe de travail pertinent.



Vietnam © Thanh Hoa / CARE - Réhabilitation des mangroves / écosystèmes côtiers (approche intégrée du genre, adaptation et atténuation)

<sup>33</sup> - UNFCCC. Convention-cadre sur les changements climatiques. « Égalité des sexes dans le contexte des dérèglements climatiques », FCCC/SBI/2014/L.4/3/Rev.1.Lima, décembre 2014

<sup>34</sup> - Alianza México REDD+. « Incorporación de la perspectiva de género en políticas y leyes vinculadas con cambio climático y REDD+ », México, 2014

## IV Conclusion et Recommandations

Il apparaît ainsi que la mise en place de stratégies et de politiques efficaces, justes et durables de lutte contre le dérèglement climatique requiert de placer la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes au cœur des analyses et des actions menées. Ces enjeux devraient être reconnus dans les conclusions de la COP 21, afin que les Parties s'engagent véritablement en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Le mouvement doit être consolidé, si l'on constate qu'à la date du 7 septembre, seuls 7 pays<sup>35</sup> ont inclus une perspective de genre, ou évoqué des projets impliquant les femmes, dans leurs Contributions prévues déterminées au Niveau national (INDC) sur 31 déposées (incluant l'UE, 58 pays), alors qu'elles projettent leurs engagements pour la période post-2020. Les États n'ayant pas encore déposé leurs INDC devraient être encouragés à intégrer la dimension du genre ; cette question devrait aussi être abordée dans le processus préfiguré de révision périodique des INDC.

L'intégration des problématiques de genre doit se décliner à trois niveaux : 1) par la reconnaissance et la prise en compte des impacts différenciés du dérèglement climatique sur les femmes et les hommes ; 2) la reconnaissance et la valorisation des savoir-faire et contributions des femmes aux stratégies d'adaptation et d'atténuation, et 3) le soutien à de véritables politiques de réduction des inégalités et d'autonomisation des femmes. La conjonction de ces trois dimensions permettra de maximiser les bénéfices des politiques de lutte contre le dérèglement climatique en termes de résilience des populations et d'élaboration de véritables stratégies de développement durable.

### Quels objectifs pour la COP21 ?

(extrait du document « Dérèglement climatique, négociations internationales et préparation de la COP 21 », pdf MAEDI juin 2015)

- ▶ Définir un cadre d'action permettant de contenir le réchauffement moyen en dessous de 1,5 ou 2°C, d'adapter les sociétés aux dérèglements climatiques et de favoriser un développement sobre en carbone.
- ▶ Construire une « Alliance de Paris pour le climat » qui réponde à ces défis, incluant :
  - un **accord universel juridiquement contraignant** : Enjeu essentiel, l'accord de Paris doit être universel, ambitieux, équilibré, durable, dynamique et significatif
  - les **contributions nationales** : chaque pays est invité à soumettre bien avant la COP21 dans un document ses actions d'atténuation ou d'adaptation aussi ambitieuses que possible, au regard des capacités et responsabilités respectives
  - un **volet financement** : visant à la mobilisation par les pays développés, de 100 milliards de dollars par an, de sources publiques et privées, d'ici à 2020, pour financer la lutte contre le dérèglement climatique dans les pays en développement, et plus largement soutenir et accélérer la transition de tous les pays vers des économies résilientes et faiblement émettrices
  - le **Plan d'Actions Lima-Paris (qui incarne l'« Agenda des solutions »)** : S'appuie sur la forte mobilisation lors du Sommet de septembre 2014 à New York ; il accompagne et renforce l'émergence de dynamiques partenariales internationales d'acteurs étatiques et non étatiques (collectivités territoriales, entreprises, société civile), la mise en œuvre de mesures concrètes ainsi que l'échange de bonnes pratiques et les transferts de connaissance.

35 - Mexique, Maroc, Ethiopie, Kenya, Bénin, République démocratique du Congo, République dominicaine (site CCN,UCC)

### **RECOMMANDATION 1 : Inscrire l'autonomisation des femmes et l'égalité femmes-hommes dans l'Accord issu de la COP 21**

Il est important de rétablir la dimension des Droits humains, qui incluent les Droits des femmes et la promotion de l'égalité femmes-hommes, dans l'Accord qui devrait être adopté à l'issue de la COP 21.

Les instruments internationaux relatifs au développement durable : la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la Désertification, tout comme les principes de la Conférence de Rio, ainsi que de Rio + 20, mentionnent explicitement le rôle vital des femmes, la nécessité de garantir l'exercice de leurs droits et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le développement durable. Ces éléments-clé du pilier social du développement durable ne figurent pas dans la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques du 9 mai 1992, ni dans le Protocole de Kyoto.

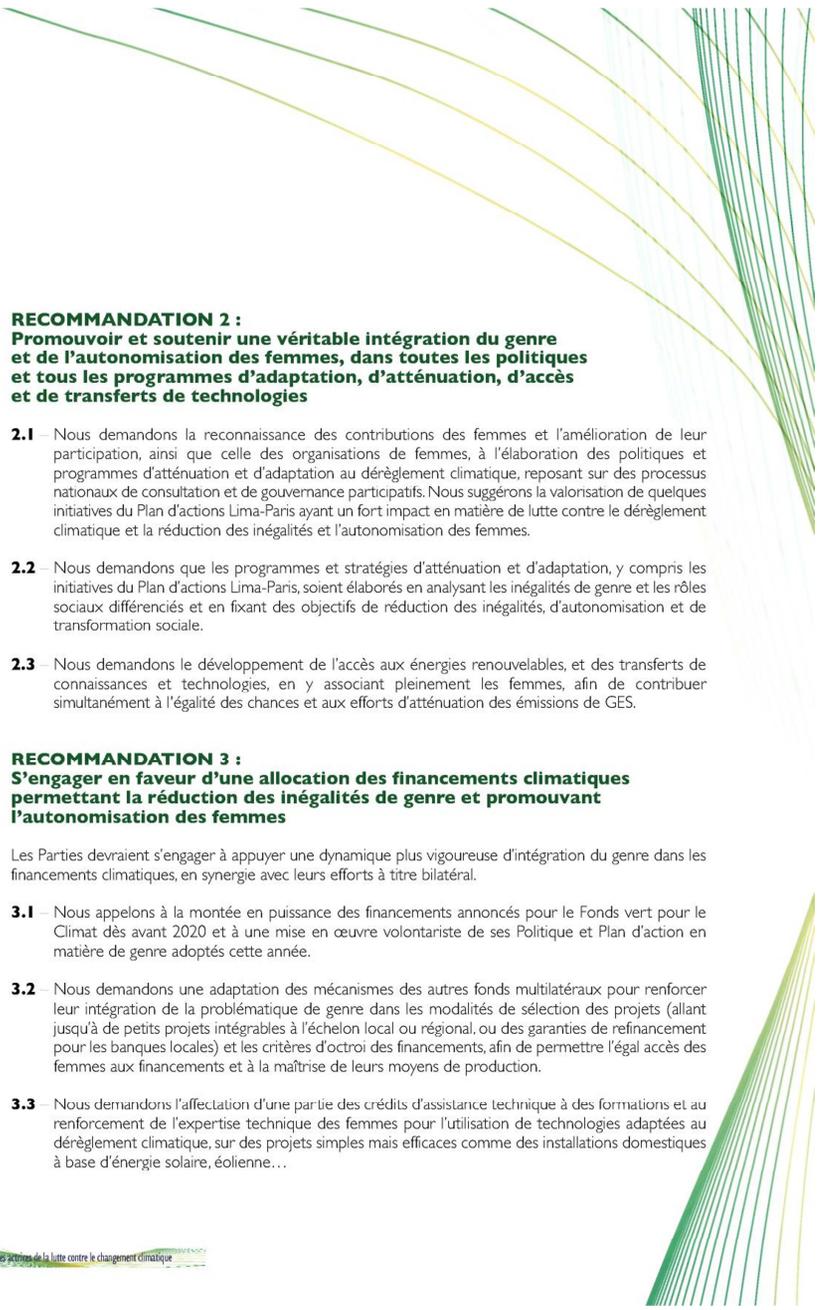
**1.1** – Le Groupe de travail du HCEfh demande que figurent dans l'Accord qui devrait être conclu à Paris (et non pas uniquement dans les décisions de la COP 21) :

- ▶ La mention de l'importance du respect des Droits humains et de la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Préambule de l'Accord
- ▶ La mention spécifique de la nécessité d'intégrer les Droits humains et le principe de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la participation pleine et entière des femmes dans toutes les dimensions des politiques relatives au dérèglement climatique, comme principes directeurs dans la section qui constitue actuellement la partie C du projet d'Accord.

**1.2** – Nous demandons que soient incluses dans les Décisions de la COP 21 adoptées en complément de l'Accord lui-même, des mentions spécifiques appelant à mieux valoriser la contribution des femmes et à la renforcer au bénéfice de toutes et tous, sur chaque volet de la lutte contre le dérèglement climatique : *atténuation, adaptation, pertes et dommages, financements, mise au point et transferts de technologies, renforcement des capacités.*

- ▶ Ce, en mentionnant l'autonomisation des femmes et l'intégration d'une perspective de genre au titre des principes devant guider l'action des organes de la Convention et des États-parties, tant au niveau national que local.
- ▶ Les moyens nécessaires doivent être affectés à l'analyse des vulnérabilités spécifiques et des causes sous-jacentes des inégalités de genre face au dérèglement climatique, reposant sur la mise à jour régulière des données sexo-spécifiques.

**1.3** – Nous demandons la pleine mise en œuvre du Programme de travail Genre de Lima. Nous constatons que de nouveaux « efforts additionnels » doivent encore être envisagés pour que le bilan sur l'objectif renforcé d'amélioration de la participation des femmes aux organes de la CCNUCC et dans les délégations (23/CP.18), qui doit également être dressé en 2016, donne du corps aux engagements pris, comme au principe d'égalité. Nous appelons à la traduction opérationnelle de l'expertise développée lors de l'atelier de juin 2015, et de celui prévu en 2016, au niveau international, national et local.



**RECOMMANDATION 2 :**  
**Promouvoir et soutenir une véritable intégration du genre et de l'autonomisation des femmes, dans toutes les politiques et tous les programmes d'adaptation, d'atténuation, d'accès et de transferts de technologies**

- 2.1** Nous demandons la reconnaissance des contributions des femmes et l'amélioration de leur participation, ainsi que celle des organisations de femmes, à l'élaboration des politiques et programmes d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique, reposant sur des processus nationaux de consultation et de gouvernance participatifs. Nous suggérons la valorisation de quelques initiatives du Plan d'actions Lima-Paris ayant un fort impact en matière de lutte contre le dérèglement climatique et la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes.
- 2.2** Nous demandons que les programmes et stratégies d'atténuation et d'adaptation, y compris les initiatives du Plan d'actions Lima-Paris, soient élaborés en analysant les inégalités de genre et les rôles sociaux différenciés et en fixant des objectifs de réduction des inégalités, d'autonomisation et de transformation sociale.
- 2.3** Nous demandons le développement de l'accès aux énergies renouvelables, et des transferts de connaissances et technologies, en y associant pleinement les femmes, afin de contribuer simultanément à l'égalité des chances et aux efforts d'atténuation des émissions de GES.

**RECOMMANDATION 3 :**  
**S'engager en faveur d'une allocation des financements climatiques permettant la réduction des inégalités de genre et promouvant l'autonomisation des femmes**

Les Parties devraient s'engager à appuyer une dynamique plus vigoureuse d'intégration du genre dans les financements climatiques, en synergie avec leurs efforts à titre bilatéral.

- 3.1** Nous appelons à la montée en puissance des financements annoncés pour le Fonds vert pour le Climat dès avant 2020 et à une mise en œuvre volontariste de ses Politique et Plan d'action en matière de genre adoptés cette année.
- 3.2** Nous demandons une adaptation des mécanismes des autres fonds multilatéraux pour renforcer leur intégration de la problématique de genre dans les modalités de sélection des projets (allant jusqu'à de petits projets intégrables à l'échelon local ou régional, ou des garanties de refinancement pour les banques locales) et les critères d'octroi des financements, afin de permettre l'égal accès des femmes aux financements et à la maîtrise de leurs moyens de production.
- 3.3** Nous demandons l'affectation d'une partie des crédits d'assistance technique à des formations et au renforcement de l'expertise technique des femmes pour l'utilisation de technologies adaptées au dérèglement climatique, sur des projets simples mais efficaces comme des installations domestiques à base d'énergie solaire, éolienne...



## Glossaire

### **Autonomisation**

L'autonomisation (de l'anglais « empowerment ») désigne un processus de prise de conscience et de mise en œuvre concrète, à la fois individuelle et collective, des capacités des femmes à décider de leur propre vie, en renforçant leur compréhension et en leur permettant une plus grande maîtrise de leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques

### **Genre**

Le genre fait référence à un ensemble de rôles, comportements, attributs, aptitudes et pouvoirs relatifs « socialement construits » associés au fait d'être une femme ou un homme dans une société donnée à un moment donné. L'expression « socialement construit » signifie que ce ne sont pas des caractéristiques « innées » ou « naturelles », mais des constructions et des produits de la société et, en tant que tels, ils peuvent être modifiés et transformés. C'est de cela que découle l'approche Genre<sup>36</sup> (Réseau Climat développement, 2015)

#### **- Approche intégrée du genre (en anglais Gender responsive)**

Une politique qui comprend une analyse des inégalités de genre, ainsi que la mise en œuvre et le suivi d'actions spécifiques et transversales qui visent à remettre en question ces inégalités en terme d'accès aux droits, aux ressources, aux opportunités et à la participation aux décisions dans le but de promouvoir l'empowerment des femmes et l'égalité femmes-hommes.

#### **- Approche sensible au genre (en anglais Gender sensitive)**

Une approche qui permet aux politiques et programmes, de faire la différence entre les capacités, les besoins et les priorités des femmes et des hommes, de s'assurer que les points de vue et les idées des femmes et des hommes sont pris en compte, d'examiner les répercussions des décisions sur la situation des femmes par rapport aux hommes et de prendre des mesures pour lutter contre les inégalités ou le déséquilibre entre les femmes et les hommes. (Glossaire REDD + SES Version 2)

### **Résilience**

La résilience écologique est la capacité d'un écosystème, d'un habitat, d'une population ou d'une espèce à retrouver un fonctionnement et un développement normaux après avoir subi une perturbation importante (facteur écologique). La dégradation d'un écosystème réduit sa résilience. Par extension on parle aussi de résilience pour les solutions identifiées par les autorités et les populations pour faire face aux crises écologiques locales ou globales qu'elles affrontent (conflits autour des ressources, surpêche, désertification, déforestation, catastrophes naturelles, etc.)<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> - Réseau climat développement ( Zénabou Sogdá), « Note de décryptage sur le genre et le climat », 2015

<sup>37</sup> - IPCC : Glossaire de l'IPCC (Glossary Working Group III, p. 809)

## Bibliographie

### Articles et publications :

- Bern, C. et al. "Risk Factors for Mortality in the Bangladesh Cyclone of 1991", in *Bulletin of the World Health Organization*, 71 (1): 73-78. <http://whqlibdoc.who.int/bulletin/1993/Vol71-vu le 28.7.2015>
- Burns B. (WEDO) « Gender Equality and climate change, setting the stage », Bonn, 6th of June 2015
- Ceci, S. "Women's access to land in Nicaragua", Gender and land compendium of country studies.FAO, 81-100, Cómo incidir en la formulación de Políticas de Gestión del Riesgos y/o Cambio Climático para la inclusión del Enfoque de Género, 2012.
- Duncan K. "Global climate change and women's health", *Women & Environments International Magazine*, 2007, Issue 74/75, pp10-11
- Felandro I, Hores M., « Primer Diagnostico Nacional Genero y CC », Noviembre 2014 <http://cdn.inventarte.net.s3.amazonaws.com/cop20/wpcontent/uploads/2015/02/Primer-Diagnostico-Nacional.pdf>
- Gamisonia N., "Rural Community Development Agency (RCDA), Georgia : Proposal for equitable, climate-proof and sustainable development: a gender sensitive nationally appropriate mitigation action (NAMA) for the energy sector in Georgia », Bonn Workshop, 8-9 juin 2015
- Gauthier A. 2007 *Les Droits Reproductifs et Sexuels à Haïti: face sombre de la modernité avancée*. Paris Sorbonne et Nanterre
- Potts M. et Graves A., *Les Grandes questions méritent des réponses audacieuses: la population et le changement climatique au Sahel*, Oasis initiative 1 et 2, 2013
- Schalatek L., *Genre et financement pour le changement climatique : double transversalité pour un développement durable*, 2010
- Sunde J., 2008. « Résilience ou transformation ? », *Samudra*, no 51, p. 20-24.
- Tronto J., *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, [1992] 2009
- Ulluwishewa R.K., "Women's indigenous knowledge of water management in Sri Lanka" In: *IK Monitor* Vol. 2(3).
- Wisner, Blaikie, et al., 2003. *At Risk: Natural Hazards, People's Vulnerability and Disasters*. 2nd Edición, 2003.

### Rapports internationaux :

- Alianza México REDD+, « Incorporación de la perspectiva de género en políticas y leyes vinculadas con cambio climático y REDD+ » México, 2014
- Agronomes et Vétérinaires sans frontières, « Género y Adaptación al Cambio Climático. Puesta en común y sistematización de experiencias sobre la integración de la perspectiva de género en la adaptación al cambio climático en el ámbito rural en Nicaragua », 2014
- Banque mondiale, "Gender at work, a companion to the World development report in jobs", 2014
- Banque mondiale, « Rapport sur le développement dans le monde, Égalité des genres et développement », 2012
- BRIDGE ( E-meline Skinner), « Genre et changement climatique - Panorama », 2012
- CAIRE International, « note de position de CAIRE sur le changement climatique, adaptation, genre et autonomisation des femmes », 2014
- CAIRE International, "Lackling the double injustice of climate change and Gender Inequality", 2014
- CAIRE International, « Adaptation, genre et empowerment des femmes. Rapport sur le changement climatique », Londres, 2010.
- CCAFS & OAA, « Guide de formation - recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la Sécurité alimentaire pour le développement rural », 2013

- 
- Center for International Forestry Research, "Gender R&D+, Analyzing Womens Roles in Sub National Activities": <http://www.cifor.org/gender/gender-redd-analyzing-womens-roles-sub-national-initiatives/>
  - Christian Aid, "Climate Justice for All: putting gender justice at the heart of the Paris Climate change agreement", 2015
  - Commission de la condition de la femme: « L'impact de l'éducation, de l'exode rural et des nouvelles technologies sur la vie des femmes rurales au centre du débat général », FEM/1895, 56 session, 2012
  - HIDA, "The Gender advantage, women at the Front line of climate change", March 2014
  - FMICA, « Género y cambio climático. Aportes desde las mujeres de Centroamérica a las políticas regionales sobre cambio climático. Foro de Mujeres para la Integración Centroamericana » - FMICA, San José, Costa Rica, Junio, 2010.
  - GGCA, PNUD « Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans le financement de la lutte contre le changement climatique », 2012
  - Gutmacher Institute, "Pregnancy.Are You in the Know", 2011 (available online <https://www.gutmacher.org/in-the-know/pregnancy.html>)
  - Heinrich Böll Stiftung, North America, "Égalité des sexes et financement climatique", [www.climatefundsupdate.org](http://www.climatefundsupdate.org), 2014
  - IDR/Peter Bennett (2010) Women's rights and access to land in Africa, New Agriculturist.
  - IICA, « Informe ante la Cuadragésima Reunión de Mesa Directiva de la Conferencia Regional sobre la mujer en América Latina y el Caribe, Acciones del IICA para la promoción de la equidad de género y el desarrollo de las mujeres rurales », 2006
  - Inter-agency Secretariat for the International Strategy for Disaster Reduction (UN/ISDR), & United Nations Division for the Advancement of Women in the organization of the Expert Meeting on "Environmental Management and the Mitigation of Natural Disasters: a Gender Perspective", Ankara, Turkey, 6-9 November 2001
  - IPCC : Glossaire de l'IPCC (Glossary Working Group III)
  - IPIF, « La santé et les droits sexuels et reproductifs : enjeu crucial pour le cadre de l'après-2015 », 2015
  - Le Monde selon les femmes, « Les conséquences du changement climatique sur les femmes et les processus migratoires », Belgique, 2012
  - Le Monde selon les femmes (M. de la Peña), « Conséquences du changement climatique sur les femmes », Juin 2010
  - Le Monde selon les femmes, « Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat - environnement », Belgique, 2012
  - Nations Unies, « Rapport sur les Objectifs du millénaire pour le développement », 2014
  - OAA, « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture, combler le fossé entre les femmes et les hommes pour soutenir le développement », 2010-2011
  - OAA, « Perspectives Economiques et Sociales, Synthèses 8, Genre et droit à la terre », 2010
  - OCDE, « Etudes de l'OCDE sur la politique de l'environnement et le comportement des ménages. Vers des comportements plus environnementaux. Vue d'ensemble de l'enquête 2011 », 2014
  - ONU Femmes, "Gender Equality and sustainable development, World survey on the role of women in development", 2014
  - OXFAM Québec, « Rapport d'avancement des activités des femmes récupératrices. Projet de Gestion des déchets solides ménagers au Bénin - GDSM. Comment susciter un sursaut populaire autour de l'EHA ? » article sur <http://fr.ircwash.org/blog/cotonou-comment-susciter-un-sursaut-populaire-autour-de-leha-%C2%BB>,
  - Parlement Européen 2009-2014, Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, « Rapport sur les femmes et le changement climatique » (2011/2197(INI)), A7-0049/2012
  - PNUD, « Área práctica de género. Cómo incidir en la formulación de Políticas de Gestión del Riesgos y/o Cambio Climático para la inclusión del enfoque de Género », 2012
  - PNUD, « Resource guide on gender and climate change », 2009
  - PNUD, UNFCCC, « Guide pour l'évaluation des besoins technologiques pour le changement climatique », 2010
  - PNUD Bolivia, "Iras las huellas del cambio climático en Bolivia : Estado del arte del conocimiento sobre adaptación al cambio climático, agua y seguridad alimentaria", 2011

- PNUD-México, América Latina Genera, Guía recursos de género para el cambio climático, 2008
- REDD+, « Glossaire REDD + SES Version 2 »
- République du Niger: Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008 – 2012, Octobre 2007
- Rural Development Institute, Nielsen, R., "Reports on Foreign Aid and Development n. 125: Women's Land Rights in Post Conflict Angola", July 2008.
- UICN, PNUD y GGCA. « Manuel de formation en genre et changement climatique », 2009.
- UICN, "the Art of implementation, Gender strategies transforming National and Regional Climate Change decision making", 2012
- UICN, USAID, "Women at the forefront of clean energy future", a white paper of IUNC & USAID, Initiative Gender Equality for climate change, September 2014
- UNCCD, "Economic and Social Impacts of Desertification, Land Degradation and Drought", 2<sup>nd</sup> Scientific Conference, WHITE PAPER I, 2013
- UNDP, "Intransversalización de la perspectiva de género en las políticas de cambio climático en México, sistematización y lecciones aprendidas", 2014
- Union Européenne, Psytel, programme DAPHNE, « Estimation du coût des violences conjugales en Europe », 2006
- United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNISDR), "To build the resilience of nations and communities to disasters, we need equal and active participation of men and women in disaster risk reduction", 2011
- UN Foundation Universal Access project, "Briefing cards : Sexual and reproductive health and rights and the Post 2015 Agenda", 2014
- UN WomenWatch, "Women, Gender Equality and Climate Change", Factsheet (available online [http://www.un.org/womenwatch/feature/climate\\_change/downloads/Women\\_and\\_Climate\\_Change\\_Factsheet.pdf](http://www.un.org/womenwatch/feature/climate_change/downloads/Women_and_Climate_Change_Factsheet.pdf))
- UNEP, "Guidance on mainstreaming gender into work under the Convention on Biological Diversity", 2014
- UNFCCC, Convention-cadre sur les changements climatiques, « Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques », FCCC/SBI/2014/L.13/Rev.1, Lima, décembre 2014
- UNFCCC, « Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingtième session, tenue à Lima du 1<sup>er</sup> au 14 décembre 2014, Additif, Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingtième session », 2014
- WEDO et HNUAP, Guide pratique "Climate Change Connections, Ensuring women contribute to and benefit from equitable climate solution", 2009

### Notes, présentations et documents de positions:

- Djiré Moussa, Réformes foncières et accès des femmes à la terre au Sahel: quelles stratégies pour les réseaux ? Communication à la conférence-débat organisée par International Land Coalition et IFAD - Rome- 20 septembre 2007.
- Position d'associations françaises sur Genre et changement climatique. Document au 20/04/2015, coordonné par l'association Adéquations, 2015
- Réseau climat développement ( Zénabou Segda), « Note de décryptage sur le genre et le climat », 2015
- UNFCCC, In-session workshop on gender-responsive climate policy with a focus on mitigation action and technology development and transfer, Bonn, Germany, 8-9 June 2015  
[http://unfccc.int/gender\\_and\\_climate\\_change/items/9043.php](http://unfccc.int/gender_and_climate_change/items/9043.php)
- WEDO, Women and Gender Constituency 1: Position Paper on the 2015, New Climate Agreement.  
[http://www.wedo.org/wp-content/uploads/WGC\\_FINAL\\_1June-1.pdf](http://www.wedo.org/wp-content/uploads/WGC_FINAL_1June-1.pdf)

### Sites et pages Internet:

- AWID [http://www.awid.org/node/730http://www.careclimatechange.org/ik/integration/es/guia\\_paso\\_a\\_paso](http://www.awid.org/node/730http://www.careclimatechange.org/ik/integration/es/guia_paso_a_paso)
- Blue Ventures : <http://www.blueventures.org/madagascar/volunteer-expeditions-inmadagascar.html>
- Database on Local Coping Strategies  
[http://maindb.unfccc.int/public/adaptation/adaptation\\_casestudy.pl?id\\_project=153&id\\_hazard=&id\\_impact=&id\\_strategy=&id\\_region=4](http://maindb.unfccc.int/public/adaptation/adaptation_casestudy.pl?id_project=153&id_hazard=&id_impact=&id_strategy=&id_region=4)
- ONUFEMMES. [http://beijing20.unwomen.org/fr/in\\_focus/environment/#topic](http://beijing20.unwomen.org/fr/in_focus/environment/#topic)
- Programa PNUD en Cuba, acciones en género.  
[http://www.cu.undp.org/content/cuba/es/home/operations/projects/womens\\_empowerment](http://www.cu.undp.org/content/cuba/es/home/operations/projects/womens_empowerment)
- Diálogos con mujeres indígenas en el marco de la COP 20 en Lima.  
<http://www.cop20.pe/3717/cop20-dialoga-con-mujeres-indigenas-para-evaluar-sus-recomendaciones-sobre-cambio-climatico/>
- Thomson Reuters Foundation. National climate commitments must include human rights and gender equality.  
<http://www.trust.org/item/20150608210640-sjvlb/>
- UICN, Environment and Gender Index : <http://genderandenvironment.org/egi/>

**Groupe de travail sur l'autonomisation des femmes et les enjeux climatiques, formé à l'initiative des Présidentes du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et des Délégations aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat.**

**Co-Présidentes :**

- ▶ M<sup>me</sup> Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes ;
- ▶ M<sup>me</sup> Catherine COUTELLE, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Groupe d'Études Genre et Droits des femmes à l'international\* ;
- ▶ M<sup>me</sup> Chantal JOUANNO, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat ;

**Membres :**

- ▶ M. Yves CHARBIT, Professeur émérite en Démographie de l'Université Paris-Descartes ;
- ▶ M<sup>me</sup> Olivia DABBOUS, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social ; Agence française de Développement, membre du Groupe de Travail Coopération et Protection internationale du HCEfh ;
- ▶ M<sup>me</sup> Dilek ELVEREN, Spécialiste de programme Égalité femmes-hommes, Direction de la coordination régionale et de la transversalité, Organisation internationale de la Francophonie ;
- ▶ M. Maxime FOREST, Maître de conférences à Sciences-Politiques Paris, Président de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux du HCEfh ;
- ▶ M<sup>me</sup> Sarah LAHMANI, Chargée de mission, Division d'Appui environnemental et social, Agence française de Développement, membre du Groupe de Travail Coopération et Protection internationale (GT-CPI) du HCEfh ;
- ▶ M<sup>me</sup> Yveline NICOLAS, Coordinatrice de l'Association Adéquations, Membre associée de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux du HCEfh ;
- ▶ M<sup>me</sup> Fanny PETITBON, Chargée de mission Plaidoyer CARE France ;
- ▶ M. Serge RABIER, Membre de l'Association Équilibres et Populations, Membre de la Commission Droits des femmes et enjeux internationaux du HCEfh ;

**Rapporteuse :**

- ▶ M<sup>me</sup> Marie-Annick BOURDIN, Commissaire aux Affaires internationales du HCEfh.

**Observatrices :**

- ▶ M<sup>me</sup> Ouafae SANANES, Conseillère en genre et développement, Sous-direction de la santé, de la sécurité alimentaire et du développement humain, MAEDI, DGM/DBM/SAH, Ministère des Affaires étrangères et du Développement international ; membre du GT-CPI du HCEfh ;
- ▶ M<sup>me</sup> Lucie GUILLET, Chargée de mission société civile, Équipe interministérielle de négociation - CCNUCC - COP21/CMP11 ;
- ▶ M<sup>me</sup> Camille PALUMBO, Chargée de mission finance, Équipe interministérielle de négociation - CCNUCC - COP21/CMP11

**Avec l'appui financier du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international pour l'étude, qui a servi de trame à ce document, effectuée par les consultantes :**

- ▶ M<sup>me</sup> Pauline CHABBERT, Directrice associée du Groupe Égals
- ▶ M<sup>me</sup> Marcela de la PEÑA VALVIDIA, Chargée de mission au « Monde selon les femmes », Bruxelles

\* Ce groupe d'études de l'Assemblée nationale a mené un cycle d'auditions, de mars à juillet 2015, sur le développement durable et plus particulièrement sur la lutte contre le réchauffement climatique.

## ANNEXE 2 : Résumé du plaidoyer



# « Les Femmes, actrices de la lutte contre le dérèglement climatique »

La contribution des femmes à la lutte contre le dérèglement climatique est insuffisamment reconnue. Il est essentiel que la COP21\* marque un pas en avant décisif et concret en intégrant des engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes dans l'Accord de Paris et plus largement dans les stratégies et les financements futurs.

### A/ Un impact différent pour les femmes et les hommes dans les pays en développement

Le dérèglement climatique affecte plus sévèrement les personnes les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre et celles qui disposent des capacités les plus limitées pour s'y adapter. Les femmes, en raison des rôles traditionnels qui leur sont assignés par les sociétés et des discriminations auxquelles elles font face, sont les plus fortement affectées. Leur moindre accès aux ressources et aux opportunités économiques (droits fonciers, accès au crédit...) et leur faible pouvoir de décision dans la lutte contre le dérèglement climatique, réduisent leur résilience.

#### *Les femmes et les filles plus vulnérables face aux catastrophes*

Leur place étant restreinte à l'espace privé et reproductif, les femmes sont en général moins instruites et se retrouvent plus démunies face aux catastrophes naturelles. Elles y sont plus vulnérables (80% des victimes du cyclone Sidr au Bangladesh (2007) étaient des femmes) et à la suite d'une catastrophe, les fillettes sont parfois déscolarisées et mariées jeunes. Enfin, les femmes sont généralement tenues à l'écart des concertations et décisions sur les actions de relance post-catastrophe.

#### *La raréfaction des ressources naturelles augmente le temps de travail des femmes, précarise leurs conditions de vie et accroît les inégalités*

La désertification et l'érosion, les pénuries d'eau et d'alimentation, entraînent la raréfaction des ressources et pèsent sur les femmes et les filles qui assurent quasiment seules les tâches ménagères. Devant aller chercher l'eau et le bois toujours plus loin, les femmes voient leur temps de travail s'allonger, limitant leurs activités rémunérées destinées à couvrir les dépenses incompressibles ou à réduire la précarité de leur famille.

#### *Le dérèglement climatique augmente les problèmes sanitaires et affecte les droits sexuels et reproductifs des femmes*

L'incidence sur la santé des femmes, notamment sur la malnutrition et la santé sexuelle et reproductive est avérée. Dans les zones sinistrées, les soins de santé et l'accès à la contraception sont souvent réduits à néant, entravant davantage leur capacité à espacer les naissances, condition-clé de leur autonomisation. En outre, les abris de secours en situation d'urgence n'offrent que très rarement des services et du matériel hygiénique pour les femmes et sont très souvent des lieux d'insécurité aggravée du fait des violences liées au genre.

\* La 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP) à la Convention-Cadre des Nations-Unies contre les changements climatiques se déroulera à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Sur l'initiative de :



Avec la participation de :



Avec le soutien de :



## **B/ Les femmes sont des actrices insuffisamment reconnues de la lutte contre le dérèglement climatique**

Si les femmes ont toujours été en situation de vulnérabilité et perçues comme des protagonistes secondaires, elles n'en sont pas moins des actrices incontournables de la lutte contre le dérèglement climatique.

*Les femmes jouent un rôle essentiel dans la production de stratégies de prévention, d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique.*

Les stratégies d'adaptation utilisées par les femmes et les hommes diffèrent de façon significative : alors que ces derniers se concentrent sur les interventions à grande échelle, l'irrigation par exemple, les femmes se concentrent davantage sur des améliorations concrètes et communautaires. De fait, en mobilisant leurs savoir-faire traditionnels et leurs connaissances environnementales locales, elles jouent un rôle majeur dans l'application de mesures d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique dans la vie quotidienne (économies d'énergie et d'eau, recyclage, diversification et utilisation de produits biologiques).

*La contribution des femmes est sous-estimée et peu valorisée dans la mise en place de politiques publiques nationales à grande échelle.*

La contribution effective des femmes dans les politiques liées au dérèglement climatique au niveau local est peu visible. Elle n'est guère valorisée dans les plans d'action nationaux, à l'élaboration desquels les femmes ne sont d'ailleurs que peu associées. Enfin, au niveau des négociations internationales sur le climat, les décisions visant à « élargir la participation des femmes dans les délégations et dans les instances de décision », adoptées en 2001, 2012 et 2014, ne sont guère contraignantes et n'ont permis que de très lents progrès.

*Les femmes n'ont pas un accès égal aux financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique*

La question des financements consacrés à la lutte contre le dérèglement climatique est centrale pour accompagner les efforts d'atténuation et d'adaptation menés par les pays en développement, aux niveaux national et local. Au titre des aides bilatérales, seul un quart des projets à dimension climatique prenait en compte les inégalités femmes-hommes en 2013, pour l'essentiel dans les domaines traditionnels d'implication des femmes (eau, agriculture, très peu dans l'énergie et les transports). Les Fonds de la Convention Climat et du Protocole de Kyoto viennent d'adopter des règles sur l'intégration du genre dans leurs projets, laissant espérer des améliorations.

## **C/ Renforcer l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, un axe prioritaire de la lutte contre le dérèglement climatique**

*Investir en faveur de l'égalité femmes-hommes, un levier du développement durable*

L'amélioration des Droits des femmes a des effets multiplicateurs sur les 3 piliers du développement durable : économique, social et environnemental. En particulier, l'accès des femmes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs a un impact sur la réduction de la mortalité maternelle, la santé des femmes, l'éducation et la nutrition des enfants ; il allège leurs charges et renforce leurs capacités à utiliser les innovations techniques et agir contre le dérèglement climatique (foyers améliorés, pompes, énergies renouvelables...), réduisant les émissions de gaz à effet de serre et leurs dépenses.

*Soutenir l'autonomisation des femmes comme stratégie d'amélioration de la résilience des populations dans les politiques de développement durable à l'échelle locale et nationale.*

La stratégie proposée repose sur l'idée que la capacité d'autonomisation est liée aux institutions qui favorisent ou non l'accès aux différentes ressources, telles que l'information, la mobilité, le savoir, la technologie, les ressources économiques et financières.

### **Recommandations**

**Recommandation 1 :** Inscrire la dimension des Droits humains et la promotion de l'égalité femmes-hommes dans l'Accord de Paris, valoriser la contribution des femmes et renforcer leur participation aux différents niveaux de la lutte contre le dérèglement climatique.

**Recommandation 2 :** Promouvoir et soutenir une véritable intégration du genre et de l'autonomisation des femmes, dans toutes les politiques et tous les programmes d'adaptation, d'atténuation, d'accès et de transferts de technologies.

**Recommandation 3 :** S'engager en faveur d'une allocation des financements climatiques promouvant l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes.



## Liste des signataires :

- Inger **ANDERSEN**, Directeur Général de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)
- Hirofumi **ANDO**, Professeur à l'Université Nihon, Ancien Directeur adjoint du FNJAP, Japon
- Marie **ARENA**, Députée européenne, Belgique
- Suzanne **BABICH**, Professeur, Vice-Doyen, Université de l'Indiana, États-Unis
- Marie-Noëlle **BATTISTEL**, Députée de l'Isère, France
- Colette **BENOUDJI**, Coordinatrice Association Lead Tchad
- Annick **BILLON**, Sénatrice de la Vendée, France
- Jérôme **BIGNON**, Sénateur de la Somme, France
- Jean-Luc **BLEUNVEN**, Député de Brest Abers Ircois, France
- Gilles **BEUF**, Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, Paris
- Irina **BOKOVA**, Directrice générale de l'UNESCO, Paris
- Oristelle **BONIS**, Editrice, Éditions IXE, France
- Jean-Louis **BORLOU**, Ancien Ministre ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, France
- Corinne **BOUCHOUX**, Sénatrice du Maine et Loire, France
- Aminata Takouba **KOUREIMA**, Economiste, Ministère du Plan, Niger
- Danielle **BOUSQUET**, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, France
- Khaira **BOUZIANE-LAROUSS**, Députée de la Côte d'Or, France
- Sérénade **CHAFIK**, Militante féministe égyptienne et écrivaine
- Yves **CHARBIT**, Professeur émérite de Démographie Université Paris-Descartes, France
- David **COLEMAN**, Professeur de Géographie, St John's College, Oxford, Royaume-Uni
- Marion **COTILLARD**, Actrice, France
- Roland **COURTEAU**, Sénateur de l'Aude, France
- Catherine **COUTELLE**, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes de l'Assemblée nationale, France
- Pascal **CROZON**, Député du Rhône, France
- Frédéric **DARDEL**, Président Université Paris-Descartes, France
- Tom **DAVIS**, Professeur émérite, Université de Birmingham, Royaume-Uni
- Sébastien **DENAJA**, Député de l'Hérault, France
- Mame Mbayame Guéye **DIONE**, Députée de l'Assemblée nationale du Sénégal, Vice-présidente de la Communication Santé, Population, Affaires Sociales,
- Issa Mardo **DJABIR**, Député, Président du REPOD, Assemblée nationale du Tchad
- Loraine **DONNEDIEU de VABRES-TRAMIE**, Avocat à la Cour, Paris
- Marie-Annick **DUCHENE**, Sénatrice des Yvelines, France
- Anne-Marie **DUCROUX**, Présidente de la section Environnement au CESE, France
- Jean DUPOUY-CAMET, Professeur, Service de Parasitologie-Mycologie (Hôpital Cochin), France
- Stefan **ECK**, Député européen, Allemagne
- Mercedes **ERRA**, Fondatrice de BETC, Présidente Exécutive d'Havas Worldwide, France
- Anoïne **FLAHAULT**, Co-directeur du Centre Virchow-Villermé, Université Sorbonne Paris
- Irène **FRAIN**, Ecrivain, France
- Aurélie **GAL-REGNIEZ**, Directrice exécutive d'Équilibres et Populations, France
- Joëlle **GARRIAUD-MAYLAM**, Sénatrice des Français établis hors de France, France
- Clara **GAYMARD**, Présidente et CEO de General Electric France
- Etienne **GÉRARD**, Directeur de recherches IRD, Directeur UMR 196 CEPED, France
- Yannick **GLEMAREC**, Secrétaire-Général adjoint, Directeur adjoint des Politiques et Programmes, ONU-Femmes, New-York
- Brigitte **GONTHIER-MAURIN**, Sénatrice des Hauts de Seine, France
- Alain **GOURNAC**, Sénateur des Yvelines, France
- Gwenaëlle **GROVONIUS**, Députée fédérale, Chambre des Représentants de Belgique
- Edith **GUEGNEAU**, Députée de la Saône-et-Loire, France
- Elisabeth **GUGOU**, Députée de la Seine Saint-Denis et Présidente de la Commission des Affaires étrangères, France
- Sylvie **GUILLAUME**, Vice-Présidente du Parlement européen, France
- Christophe **Z GUILMOTO**, Directeur de recherches IRD, CEPED, France
- Reiko **HAYASHI**, Directeur du Département de la Recherche et de la Coopération Internationale, Institut National de la Population et de la Sécurité sociale, Tokyo
- Claudine **HERMANN**, Présidente d'honneur de l'association française Femmes & Sciences, France
- Anne **HIDALGO**, Maire de Paris et Présidente de l'Association internationale des maires francophones
- Zazi **Aous IBRO**, Députée du Niger
- Michaëlle **JEAN**, Secrétaire générale de la Francophonie, Paris
- Chantal **JOUANNO**, Présidente de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat, France
- Jean **JOUZEL**, Climatologue et glaciologue, Directeur de recherches au CEA, France
- Axel **KAHN**, Président honoraire Université Paris Descartes, généticien, France
- Iлона KICKBUSCH, Directrice du Programme de Santé Mondiale à l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement à Genève
- Nicole **KIIL-NIELSEN**, Ancienne députée européenne, France
- Jean-François **KOBIANE**, Professeur, Directeur ISSP, Burkina Faso
- Conchita **LACUEY**, Députée de la Gironde, France
- Pascal **LAMY**, Président émérite de l'Institut Jacques Delors, Paris
- Corinne **LEPAGE**, Présidente de Women in Europe for a Common Future (WEFC)
- Arnaud **LEROY**, Député des Français établis hors de France, Président du groupe de travail sur le dérèglement climatique
- Alphonse **MACDONALD**, Ancien Directeur FNJAP Genève
- Ariette **MALARD DE ROTHSCHILD**, Présidente de CARE France
- Didier **MANDELLI**, Sénateur de la Vendée, France
- Valérie **MASSON-DELMOTTE**, Paléoclimatologue, Directrice de recherches au CEA, France
- Hervé **MAUREY**, Sénateur de l'Eure, Président de la Commission du Développement Durable du Sénat, France
- John F. **MAY**, Professeur de l'Université de Georgetown, Professeur invité au Population Reference Bureau, Washington
- Linda **McAVAN**, Députée européenne, Présidente de la Commission du Développement, Royaume-Uni
- Pierre **MEDEVILLE**, Sénateur de la Haute-Garonne, France
- Michelle **MEUNIER**, Sénatrice de la Loire-Atlantique, France
- Leslie **MOCH**, Professeur à l'Université de l'État du Michigan, États-Unis
- Françoise **MORVAN**, Présidente de la Coordination française pour le Lobby européen des Femmes
- Brigitte **MUHLBRUCH**, Docteure, Présidente de la plate-forme européenne des Femmes Scientifiques EPWS, Bonn
- Maria **NOICHL**, Députée européenne, Allemagne
- Philip **ODGEN**, Professeur de Géographie à l'Université Queen Mary, Londres
- Estratia **OKTAPODA**, Docteure en Littérature comparée, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)
- Maud **OLIVIER**, Députée de l'Essonne, France
- Monique **ORPHE**, Députée de la Réunion, France
- François **PAQUIS**, Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, France
- Cyril **PELLEVAT**, Sénateur de la Haute-Savoie, France
- Christian **de PERTHUIS**, Professeur d'économie, Directeur scientifique Chaire Économie du Climat de l'Université Paris-Dauphine, France
- Véronique **PETIT**, Professeur Université Paris-Descartes, France
- Françoise **PICQ**, Chercheuse, Association Nationale des Etudes féministes, France
- Sirpa **PIETIKÄINEN**, Députée européenne, Finlande
- Teresa **RIBERA**, Directrice de l'Institut du Développement durable et des Relations internationales, Paris
- Roland **RIES** et Christel **KÖHLER**, Maire de Strasbourg et Adjointe au Maire chargée de la mise en œuvre du suivi du Plan Climat, France
- Young-Lee **RIM FUSTER**, Ancienne Présidente de l'Association des Femmes coréennes en France
- Florence **RODHAIN**, Economiste, Université de Montpellier II, France
- Liliana **RODRIGUES**, Députée européenne, Portugal
- Barbara **ROMAGNAN**, Députée du Doubs, France
- Nafis **SADIK**, Ancienne Directrice du FNJAP
- Maina **SAGE**, Députée de la Polynésie française
- Gérard **SALEM**, Professeur émérite Université Paris Ouest Nanterre, France
- Dicks Belco **SAMASSEKOU**, Députée à l'Assemblée Nationale du Mali, Députée au Parlement Panafricain
- Marie-Christine **SARAGOSSE**, Présidente France Média Monde, France
- Rainer **SAUERBORN**, Professeur à l'UniversitätsKlinikum Heidelberg, Allemagne
- Janet **SCEATS** and David Ian **POOL**, Professeurs de Démographie Université Waikato, Nouvelle-Zélande
- Véronique **SEHIER** et Carine **FAVIER**, co-Présidentes du Planning familial France
- Muri-Liis **SEPPER**, Commissaire à l'Égalité femmes-hommes et à l'Égalité professionnelle, Estonie
- Claire **SERRE-COMBE**, Co-porte-parole d'Osez le féminisme, France
- Lewis **SIEGELBAUM**, Professeur à l'Université de l'État du Michigan, États-Unis
- Nouzha **SKALLI**, Députée à la Chambre des Représentants du Maroc
- Boubacar **SOW**, Conseiller spécial du Directeur exécutif de l'IFORD, Cameroun
- Kenichi **SUDO**, Directeur général du Musée national d'Ethnologie, Japon
- Mohammedali **TAHA**, Député de la République d'Irak
- Marc **TARABELLA**, Député européen, Belgique
- Sylvaine **TURCK-CHIEZE**, Présidente de l'association Femmes & Sciences, France
- Sophie **VERNAY**, Fondatrice d'honneur de Financi'Elles/administratrice de Care France
- Miyoko **Tsujimura YOKOYAMA**, Professeur de droit, Faculté de Droit, Université Meiji, Tokyo
- Cécile **ZAKRI**, Professeure Centre de Recherches Paul Pascal-CNRS, Université de Bordeaux, France
- Patrick **ZYLBERMAN**, Professeur d'histoire Ecole des Hautes Études en Santé publique, Paris